



Unfree Labor

Dossier d'exploitation [pour groupes d'adultes]



Introduction

Ce document s'adresse aux responsables de groupes d'adultes, animateur-ices, formateur-ices, enseignant-es, qui prévoient d'aborder avec leurs groupes les thématiques présentées dans l'exposition *Unfree labor*, une exposition itinérante coproduite par le Musée bruxellois des industries et du travail.

Vous trouverez ici une série de pistes d'activités à organiser avec vos groupes sur le thème du travail contraint, ainsi que dans le cadre de sous-thématiques présentées dans l'exposition. Certaines activités proposées ont une durée très limitée, d'autres peuvent faire l'objet du travail d'une année. Toutes les activités encouragent les participant-es aux groupes à prendre conscience de leurs connaissances et compétences propres et à les partager avec d'autres.

Vous trouverez également, dans les annexes, des documents dans lesquels vous pouvez aller puiser dans les textes de l'exposition ceux qui vous intéressent pour travailler avec vos participant-es.

Présentation de l'exposition

Avons-nous toujours la possibilité de choisir notre travail ? Pourquoi certaines catégories de personnes sont-elles susceptibles d'être reléguées dans des emplois de seconde zone ? Sommes-nous invariablement déterminé·es à contribuer à un marché de l'emploi inégalitaire ou avons-nous, comme consommateur·ice, la possibilité d'un choix ?

L'article 23 de la Déclaration universelle stipule : « *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. Toute personne, sans aucune discrimination, a droit à un salaire égal pour un travail égal* ».

L'exposition *Unfree Labor* nous invitait à explorer la transition floue entre un travail libre et non libre. Loin d'être cantonné à des périodes les plus noires de notre histoire récente, le travail contraint demeure aujourd'hui encore une réalité. Les visiteur·euses y apprenaient que l'absence de choix implique inévitablement une relation de dominance-subordination.

Que signifie véritablement la notion de choix pour les travailleurs du 21^e siècle ?

Unfree Labor était une exposition engagée qui invitait les visiteur·euses à réfléchir et à prendre position sur des situations vécues au début des années 2020 en Allemagne, en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Dans nos pays riches et dits démocratiques, quelle est notre marge de liberté en prenant un emploi ? Dans quelle mesure la coercition économique, juridique ou émotionnelle pousse-t-elle une personne à accepter un travail pouvant présenter des conditions injustes ?

Allemagne, Belgique, Luxembourg : trois pays si proches, mais aussi parfois très différents dans leurs rapports à l'emploi. À travers le cas des livreur·euses à vélo, des travailleur·euses domestiques, des abattoirs, du travail du sexe sur internet ou du travail carcéral, cette exposition nous propose de réfléchir aux réalités vécues par nombre de travailleur·euses précarisé·es.

ACTIVITÉ 1 : Cases à cocher

Certaines catégories de travailleur.euses subissent un travail forcé, une sorte d'esclavage moderne.

Objectif

- ▶ Prendre la mesure de ce que le groupe connaît du sujet
- ▶ Faire une synthèse, sous forme de tableau, de tout ce qui a été lu, vu et entendu en exploitant les documents annexes ou en visitant l'exposition

Types de public

- ▶ Tous publics

Matériel nécessaire

- ▶ Tableau ou grille photocopiée A3 et affichée au mur

Durée

- ▶ Séance 1 : une demi-heure
- ▶ Séance 2 : de 1 à 2 heures

Déroulement

Séance 1, avant de visiter l'exposition

Le/la responsable présente aux participant·es la grille suivante :

	Travail du sexe	Faux indépendants	Travail en prison	Au pair
Bas salaire				
Insécurité, agressivité du client...				
Pas d'assurances				
Accès des employeurs aux données personnelles				
Contrôle du travail par géolocalisation				
Système de notation du travailleur ou de la travailleuse				
Les travailleur·euses achètent leurs outils et leurs vêtements de travail				
Risque liés à l'hygiène				
Horaires ultra-flexibles, plus de 40h/semaine				

Logement précaire, insalubre				
travail à la pièce, pas de salaire fixe				
Réinsertion difficile sur le marché du travail «classique»				
Pas d'accès au chômage				

Il ou elle précise que l'on peut ajouter des critères : 4 lignes restent à remplir à la fin du tableau, que les participant-es peuvent remplir en fonction de leurs propres expériences professionnelles.

Par sous-groupes de 2 ou 3 personnes, il ou elle propose aux membres du groupe de venir faire une croix dans les cases qui sont à remplir, selon leur opinion. Donc, quelqu'un qui pense que les salaires des jeunes au pair sont trop bas cochera la première case de la dernière colonne. Quelqu'un qui pense que les faux indépendants n'ont pas accès à des formations cochera l'avant-dernière case de la 2e colonne, etc. Il ou elle précise également que l'on peut ajouter des critères dans le bas de la grille.

Lorsque tout le monde est passé, le ou la responsable explique que nous reprendrons cette grille après avoir visité l'exposition ou après avoir examiné les documents annexes.

Comme la première fois, chacun-e va passer devant le tableau et le compléter.

Lorsque tout le monde est passé, le ou la responsable de l'exposition demande au groupe quelles conclusions on peut tirer de ce tableau. Une discussion s'ensuit.

This image shows a single page of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, leaving a small margin at the top. There is no handwriting or other markings on the paper.

ACTIVITÉ 2 : Atelier d'écriture

Les consignes d'écriture compilées ci-dessous doivent permettre, quelle que soit la taille du groupe et son niveau à l'écrit, d'organiser un atelier de deux heures. Elles peuvent être proposées dans n'importe quel ordre, en fonction des réactions des participant·es et du temps qu'il reste pour terminer l'atelier.

Il y aura probablement trop de consignes pour deux heures.

Choisissez-les en fonction de la nature de votre groupe.

Deux durées d'écriture sont parfois proposées. La première est adaptée à un public pour lequel l'écriture n'est pas une difficulté, la deuxième à un public pour lequel l'écriture est plus compliquée (recherches nécessaires dans le dictionnaire ou le Bescherelle, questions au ou à la responsable du groupe, nécessité d'éclaircissement ou d'adaptation de la consigne...). Parfois, il n'y a qu'une seule durée indiquée. Dans ce cas, il faut s'attendre à des textes produits plus longs chez un groupe pour lequel l'écriture n'est pas une difficulté que chez un groupe pour lequel elle l'est.

Dans un groupe multiculturel, le ou la responsable peut choisir d'autoriser les participant·es à écrire dans leur langue natale. Dans ce cas, au moment de la lecture, la personne veillera à traduire le mieux possible son texte en français, ou en tous cas à l'expliquer.

Si l'un·e ou l'autre membre du groupe est analphabète, il ou elle peut, durant le temps imparti, réfléchir à ce qu'il ou elle va dire puis raconter son histoire oralement au moment de la lecture.

Objectif

- ▶ Permettre aux participant·es de s'exprimer sur le sujet du travail contraint de différentes manières (sous une forme de documentaire ou de fiction, plus ou moins poétique, en témoignant sur soi ou sur autrui...)
- ▶ Confronter les diverses façons d'aborder un même sujet, encourager les échanges

Types de public

- ▶ Groupes de maximum 15 personnes. Majoritairement composé de personnes sachant lire et écrire.

Matériel nécessaire

- ▶ Des sabliers de 3, 5 et 10 minutes
- ▶ Quelques dictionnaires
- ▶ Un manuel de grammaire et de conjugaison
- ▶ Personnages à tirer au sort pour les consignes 3 et 4 (2X chaque personnage si votre groupe comprend plus de 5 participant·es, 3X s'il en comprend plus de 10)
- ▶ Pour la consigne 6, liste des mots à placer photocopiée autant de fois qu'il y a de participant·es

Durée

- ▶ 2 heures

Déroulement

Le ou la responsable du groupe explique qu'il ou elle propose aujourd'hui un atelier d'écriture.

Quelques règles et remarques :

- ▶ Certaines consignes peuvent ne pas inspirer un·e ou plusieurs participant·es. Ce n'est pas grave. Il y aura d'autres consignes, différentes, qui vous donneront envie d'écrire plus que celles-ci. L'écriture n'est donc pas obligatoire.
- ▶ Après avoir écrit chaque texte, nous ferons un tour de table et vous lirez vos textes à voix haute. Cependant, certains textes pourraient être trop intimes ou générer trop d'émotion chez le ou la lecteur·ice. La lecture n'est donc pas obligatoire.
- ▶ Quelqu'un qui n'écrit et/ou ne lirait rien risque de s'exclure de la dynamique et de la cohésion du groupe. Ce serait dommage...
- ▶ Après lecture à voix haute du texte, il est normal d'avoir des questions, des remarques... à adresser à l'auteur·ice du texte. C'est autorisé et même encouragé. Néanmoins, nous veillerons à rester bienveillants et à ne jamais poser de jugements ni par rapport au texte lui-même, ni par rapport à son contenu.
- ▶ Vous aurez un temps maximum d'écriture. Vous serez prévenu·es régulièrement de la façon dont le temps s'écoule mais vous pouvez aussi regarder le sablier pour savoir où en est le temps imparti.

Première consigne d'écriture

Écrivez un texte dont le début est « Je connais quelqu'un qui n'a pas de travail... ». 10 ou 15 minutes d'écriture.

Conseils au ou à la responsable de groupe :

Évitez d'aller lire par-dessus l'épaule des participant·es car cela pourrait les perturber ou les intimider.

Si vous voyez que quelqu'un n'écrit pas, n'hésitez pas à aller lui donner quelques exemples de première phrase qu'il ou elle pourrait écrire, à voix basse pour ne pas perturber les autres participant·es.

Une fois les 10 ou 15 minutes écoulées, le ou la responsable va inviter chacune à lire son texte par la question « XYZ, veux-tu nous lire ton texte ? », ce qui permet à XYZ de décliner l'invitation s'il ou elle le souhaite.

Si aucun commentaire ou aucune question ne vient du groupe après lecture à voix haute, le ou la responsable peut poser quelques questions aux participant·es. Dans tous les cas, remercier la personne qui a lu d'avoir accepté de partager son texte avec toustes.

Deuxième consigne d'écriture

Par équipes de 2 ou de 3, écrire un dialogue de théâtre qui commence par :

- ▶ As-tu choisi d'être chauffeur Uber ?

En 30 minutes de discussion et d'écriture.

Troisième consigne d'écriture

Décrivez la journée type d'un·e travailleuse tiré·e au sort.

10 ou 20 minutes d'écriture.

- ▶ Umberto, jeune homme au pair espagnol dans une famille monoparentale belge : la maman, une fille de 13 ans, deux garçons de 4 et 6 ans et un gros chien
- ▶ Patty, ouvrière en boucherie aux abattoirs d'Anderlecht
- ▶ Léo, sexboy c'est-à-dire un homme qui prend des poses « sexy » devant une caméra et est payé par des gens qui le regardent sur internet

- ▶ Leila, livreuse à vélo pour Uber ou Deliveroo
- ▶ Simon, travailleur dans un atelier d'emballage de pralines et prisonnier

Lors du tour de lecture à voix haute, le ou la responsable veillera à souligner les différences qui apparaîtront chez les écrivant·es qui ont tiré au sort un même personnage. Un débat peut naître du constat de ces différences. Dans ce cas, laisser le débat se dérouler pendant 10 minutes maximum puis ramener les participant·es à la suite de l'atelier.

Quatrième consigne d'écriture

Dans un texte, décrivez pour quelles raisons votre personnage tiré au sort pourrait se retrouver au chômage. Parlez de son employeur, de ses conditions de travail, de ses collègues, des fautes qu'il pourrait avoir commises...

20 minutes d'écriture.

- ▶ Ugolin, 18 ans, éparpilleur de nuages
- ▶ Fanette, 25 ans, cueilleuse de rosée
- ▶ Bicham, 40 ans, fabricant de rêves
- ▶ Puerto, 50 ans, arrêteur de trains
- ▶ Poulette, 62 ans, allumeuse d'étoiles

Cinquième consigne d'écriture

Écrivez un texte dont la dernière phrase sera : « Albert a finalement trouvé du travail et devrait en être heureux mais pourtant, il ne l'est pas ».

20 minutes d'écriture.

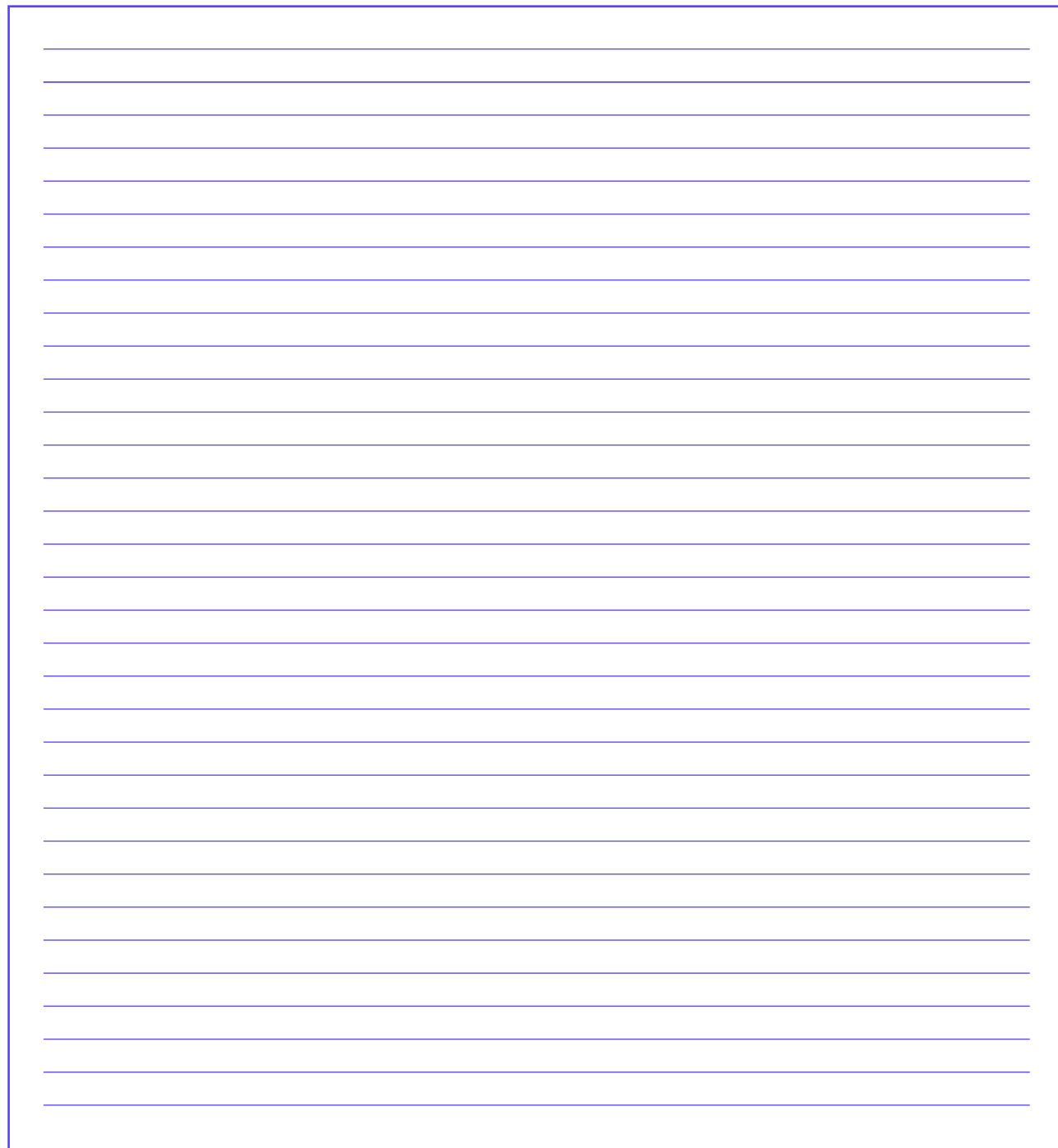
Sixième consigne d'écriture

En 10 minutes, écrivez un texte qui comprend un maximum de mots qui se trouvent dans cette liste :

à ou au - avoir (peut être conjugué) - choix - chômage - condition.s - contre - de, du ou des - droit - équitable.s - et - la, le ou les - libre - personne - protection - satisfaisant.e.s - son - tout.e - travail

Après la lecture des textes à voix haute, le/la responsable explique que tous ces mots sont ceux de l'extrait suivant :

Article 23 de la déclaration des Droits de l'Homme : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ».

A large rectangular box with a thin black border, containing 25 horizontal lines for writing. The lines are evenly spaced and extend across the width of the box.

ACTIVITÉ 3 : Pour ou contre le travail en prison

L'une des 4 grandes parties de l'exposition *Unfree labor* traitait du travail des détenus dans les prisons d'Allemagne, du Luxembourg et de Belgique. Discutons-en...

Objectifs

- ▶ Amener les participant·es à adopter un point de vue qui n'est pas forcément le leur
- ▶ Encourager le débat sur le sujet du travail en prison

Types de public

- ▶ Tous publics

Matériel nécessaire

- ▶ Tableau

Durée

En fonction de la taille du groupe, maximum 2 heures.

Déroulement

Un premier tour de table va se dérouler et durant ce tour de table, chaque personne présente va trouver un argument contre le travail en prison. Un même argument ne peut pas être cité deux fois sauf si la deuxième personne qui le cite apporte à l'argument des nuances que la première personne n'avait pas introduites dans son argumentaire. Chaque personne doit absolument trouver un argument. Si certaines ne parviennent vraiment pas à en trouver, alors le ou la responsable peut donner le feu vert aux autres pour lui « souffler » un argument.

Au fur et à mesure, les arguments sont notés brièvement au tableau, dans une colonne CONTRE.

Le même travail de réflexion va être mené cette fois en faveur du travail en prison, le groupe remplissant ainsi une colonne POUR.

Lorsque les deux colonnes sont complétées, le débat, entamé lors des tours de table, peut continuer si le ou la responsable sent que certain·es ont encore des choses à dire. À la fin du débat, le ou la responsable explique que nous allons affiner notre opinion lors de la visite de l'exposition (ou à la lecture des documents annexes), qui donnera sans doute d'autres arguments pour ou contre que ceux cités ici aujourd'hui.

ACTIVITÉ 4 : À l'emporte-pièce

Un emporte-pièce est un outil de forme déterminée qui sert à enlever un morceau de la même forme d'une matière, comme de la pâte à pâtisserie ou du bois. L'emporte-pièce « tranche net » dans la matière.

Une opinion « à l'emporte-pièce » se dit d'une opinion brutale, sans finesse, émise à la hâte, sans réfléchir, qui « tranche net ».

Objectifs

- ▶ Combattre les a priori et les opinions « à l'emporte-pièce »
- ▶ Susciter la réflexion, encourager la compassion ou en tout cas l'empathie

Types de public

- ▶ Tous publics

Matériel nécessaire

- ▶ Tableau

Durée

La durée dépend du nombre de participant·es ainsi que du nombre d'affirmations ou opinions sélectionnées par le ou la responsable du groupe.

Déroulement

Une à une, le ou la responsable de groupe va noter au tableau une affirmation ou opinion. Chacune des affirmations ou opinions notée au tableau va devoir être démontée par le groupe. Pour ce faire, chacun-e va citer une chose qui contredit ou apporte de la nuance à l'affirmation ou opinion notée au tableau. Toustes doivent jouer le jeu et citer au moins une chose.

Voici la liste des opinions ou affirmations à démonter :

- ▶ À propos des sans-papiers : « Ils auraient pu rester chez eux ! »
- ▶ À propos des salaires de misère : « Je ne peux quand même rien y changer ! »
- ▶ À propos d'une commande de pizzas livrées à domicile qui arrive en retard : « Je ne donnerai pas de pourboire. Le service est lamentable ! »
- ▶ À propos d'ouvriers qu'un mini-bus vient chercher à domicile pour les emmener sur le chantier : « Ils ont la belle vie ! »
- ▶ À propos d'un sans-papiers qui a trouvé du travail au noir mais qui est très mal payé : « Il peut déjà être content d'avoir trouvé du travail ! »
- ▶ À propos de viande issue d'un abattoir qui exploite ses travailleurs : « C'est pas cher et moi, je n'ai pas l'argent pour acheter ailleurs ! »
- ▶ À propos d'une femme qu'un homme croit reconnaître dans la rue : « C'est une salope, je l'ai déjà vue dans des films porno ! »
- ▶ À propos d'une fille au pair : « Elle gagne sûrement très bien sa vie. Je connais la famille dans laquelle elle travaille, ce sont des gens riches ! »
- ▶ À propos d'un coursier à vélo : « C'est déjà une chance de faire du sport toute la journée mais en plus, tu es payé pour ça ! »
- ▶ À propos des chômeurs : « Tous des profiteurs ! »

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins or other markings on the paper.

ACTIVITÉ 5 : Au pair

Un·e jeune au pair est en principe une personne qui vient dans un pays pour y apprendre la langue et la culture et qui, pour cette raison, réside chez une famille. En échange, il peut lui être demandé de participer à des tâches ménagères.

Objectif

- ▶ Amener une réflexion selon deux angles différents et recouper les deux points de vue
- ▶ Encourager la compassion ou en tout cas l'empathie

Types de public

- ▶ Tous publics

Matériel nécessaire

- ▶ Si possible, 2 locaux différents
- ▶ Matériel pour écrire

Durée

De 2 à 3 heures

Déroulement

Le groupe est divisé en deux sous-groupes. Chaque sous-groupe s'installe autour d'une table ou sur des chaises en rond. L'idéal est de pouvoir les installer dans deux locaux différents.

Le premier sous-groupe reçoit la consigne suivante :

Vous êtes une famille belge composée de 2 parents qui travaillent à temps plein et de 3 enfants de 2, 6 et 14 ans. Vous vous apprêtez à accueillir chez vous un jeune homme au pair de 18 ans, Portugais, parlant très peu le français. Rédigez un programme d'activités à lui proposer mais aussi de tâches à lui demander.

Le deuxième sous-groupe reçoit la consigne suivante :

Vous êtes une famille portugaise dont le fils de 18 ans s'apprête à partir vivre en Belgique quelques mois en tant que jeune au pair. Il vous explique que sa famille d'accueil est composée d'un couple et de 3 enfants, de 2 à 14 ans. Il aimerait établir une liste de ce qu'il peut faire pour aider la famille mais aussi de ce qu'il aimerait que la famille fasse pour lui. Il vous demande si vous avez une idée de ce qu'il peut noter sur la liste.

Attention, un sous-groupe ne peut pas connaître la consigne donnée à l'autre sous-groupe. Chacun a une demi-heure pour établir sa liste.

Lorsque tout le monde se réunit à nouveau, le premier sous-groupe va présenter à l'autre son travail : quelle était la consigne ? Qu'ont-ils mis sur la liste des activités à proposer et des tâches à demander ?

Le deuxième groupe fait ensuite le même travail.

On discute ensuite des recoupements et des différences de proposition entre les deux groupes. Qu'est-ce qui peut expliquer ces recoupements et différences ? Qu'est-ce qui est juste et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins or other markings on the paper.

ACTIVITÉ 6 : Bingo

Voici un reportage sur le travail en prison dans lequel témoignent deux personnes : Damien Scalia de la Ligue des Droits Humains et Jean-Marc Boumal, directeur de Cellmade.

Cellmade est le label de la Régie du travail pénitentiaire, un service autonome du SPF Justice. Depuis 1931, Cellmade s'occupe de la mise au travail et de la formation de détenus dans les établissements pénitentiaires belges.

La Ligue des droits humains a été créée en 1901 en Belgique. Elle combat les atteintes portées aux droits humains en Belgique et partout dans le monde.

Écoutons-le... en cliquant [ici](#) ou en scannant ce QR code :



Objectif

- ▶ Créer des écoutes différentes d'un même document sonore, attirer l'attention des participant·es sur un certain nombre de mots
- ▶ Travailler le français oral

Types de public

- ▶ FLE
- ▶ Alpha

Matériel nécessaire

- ▶ De quoi lire et amplifier le document audio
- ▶ Une grille de bingo par participant·e

Durée

Environ une heure

Déroulement

Avant d'écouter le document sonore, le ou la responsable va distribuer à chacun·e une grille de bingo et expliquer comment cela fonctionne : lorsque vous entendez un de ces mots, vous l'entourez dans la grille. Lorsque tous les mots d'une diagonale (du coin en-haut à gauche au coin en-bas à droite ou l'inverse), d'une ligne horizontale ou d'une ligne verticale sont entourés, vous pouvez alors crier « bingo ! ».

Il faut aussi vérifier que chacun·e connaît la signification de tous ces mots. Si ce n'est pas le cas, on va chercher dans un dictionnaire ce qu'il signifie (ou utiliser un traducteur sur internet).

Lorsque tout le monde a bien compris chaque mot et que chacun·e a sa grille devant soi (y compris le ou la responsable, qui joue comme les autres), le ou la responsable lance la lecture du document audio. Et chacun cherche dans sa grille...

20 grilles de bingo différentes pour un maximum de 20 participant·es

1.

Atelier	Bénéfices	Choix	Chômage	Consentement
Critiques	Délocalisation	Discrimination	Droits	Flexibilité
Forcé	Formations	Gain	Gratification	Indemnité
Label	Motivation	Occupation	Opacité	Pension
Pièce	Prescrits	Production	Profit	Rapport Q/P
Récriminations	Réinsertion	Remboursement	Rémunération	Cotisation

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

2.

Cotisation	Atelier	Bénéfices	Choix	Chômage
Consentement	Critiques	Délocalisation	Discrimination	Droits
Flexibilité	Forcé	Formations	Gain	Gratification
Indemnité	Label	Motivation	Occupation	Opacité
Pension	Pièce	Prescrits	Production	Profit
Rapport Q/P	Récriminations	Réinsertion	Remboursement	Rémunération

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

3.

Rémunération	Cotisation	Atelier	Bénéfices	Choix
Chômage	Consentement	Critiques	Délocalisation	Discrimination
Droits	Flexibilité	Forcé	Formations	Gain
Gratification	Indemnité	Label	Motivation	Occupation
Opacité	Pension	Pièce	Prescrits	Production
Profit	Rapport Q/P	Récriminations	Réinsertion	Remboursement

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

4.

Remboursement	Rémunération	Cotisation	Atelier	Bénéfices
Choix	Chômage	Consentement	Critiques	Délocalisation
Discrimination	Droits	Flexibilité	Forcé	Formations
Gain	Gratification	Indemnité	Label	Motivation
Occupation	Opacité	Pension	Pièce	Prescrits
Production	Profit	Rapport Q/P	Récriminations	Réinsertion

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

5.

Réinsertion	Remboursement	Rémunération	Cotisation	Atelier
Bénéfices	Choix	Chômage	Consentement	Critiques
Délocalisation	Discrimination	Droits	Flexibilité	Forcé
Formations	Gain	Gratification	Indemnité	Label
Motivation	Occupation	Opacité	Pension	Pièce
Prescrits	Production	Profit	Rapport Q/P	Récriminations

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

6.

Prescrits	Remboursement	Rémunération	Cotisation	Atelier
Motivation	Choix	Chômage	Consentement	Critiques
Formation	Discrimination	Droits	Flexibilité	Forcé
Délocalisation	Gain	Gratification	Indemnité	Label
Bénéfices	Occupation	Opacité	Pension	Pièce
Réinsertion	Production	Profit	Rapport Q/P	Récriminations

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

7.

Prescrits	Production	Rémunération	Cotisation	Atelier
Motivation	Occupation	Chômage	Consentement	Critiques
Formation	Gain	Droits	Flexibilité	Forcé
Délocalisation	Discrimination	Gratification	Indemnité	Label
Bénéfices	Choix	Opacité	Pension	Pièce
Réinsertion	Remboursement	Profit	Rapport Q/P	Récriminations

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

8.

Prescrits	Production	Profit	Cotisation	Atelier
Motivation	Occupation	Opacité	Consentement	Critiques
Formation	Gain	Gratification	Flexibilité	Forcé
Délocalisation	Discrimination	Droits	Indemnité	Label
Bénéfices	Choix	Chômage	Pension	Pièce
Réinsertion	Remboursement	Rémunération	Rapport Q/P	Récriminations

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

9.

Prescrits	Production	Profit	Rapport Q/P	Atelier
Motivation	Occupation	Opacité	Pension	Critiques
Formation	Gain	Gratification	Indemnité	Forcé
Délocalisation	Discrimination	Droits	Flexibilité	Label
Bénéfices	Choix	Chômage	Consentement	Pièce
Réinsertion	Remboursement	Rémunération	Cotisation	Récriminations

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

10.

Prescrits	Production	Profit	Rapport Q/P	Récriminations
Motivation	Occupation	Opacité	Pension	Pièce
Formation	Gain	Gratification	Indemnité	Label
Délocalisation	Discrimination	Droits	Flexibilité	Forcé
Bénéfices	Choix	Chômage	Consentement	Critiques
Réinsertion	Remboursement	Rémunération	Cotisation	Atelier

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

11.

Critiques	Production	Profit	Rapport Q/P	Récriminations
Motivation	Prescrits	Opacité	Pension	Pièce
Formation	Gain	Occupation	Indemnité	Label
Délocalisation	Discrimination	Droits	Gratification	Forcé
Bénéfices	Choix	Chômage	Consentement	Flexibilité
Réinsertion	Remboursement	Rémunération	Cotisation	Atelier

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

12.

Critiques	Production	Profit	Rapport Q/P	Récriminations
Motivation	Prescrits	Opacité	Pension	Réinsertion
Formation	Gain	Occupation	Pièce	Label
Délocalisation	Discrimination	Indemnité	Gratification	Forcé
Bénéfices	Droits	Chômage	Consentement	Flexibilité
Choix	Remboursement	Rémunération	Cotisation	Atelier

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

13.

Critiques	Atelier	Production	Profit	Rapport Q/P
Récriminations	Motivation	Prescrits	Opacité	Pension
Réinsertion	Formations	Gain	Occupation	Pièce
Label	Délocalisation	Discrimination	Indemnité	Gratification
Forcé	Bénéfices	Droits	Chômage	Consentement
Flexibilité	Choix	Remboursement	Rémunération	Cotisation

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

14.

Flexibilité	Atelier	Production	Profit	Rapport Q/P
Forcé	Motivation	Prescrits	Opacité	Pension
Label	Formations	Gain	Occupation	Pièce
Réinsertion	Délocalisation	Discrimination	Indemnité	Gratification
Récriminations	Bénéfices	Droits	Chômage	Consentement
Critiques	Choix	Remboursement	Rémunération	Cotisation

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

15.

Flexibilité	Choix	Production	Profit	Rapport Q/P
Forcé	Bénéfices	Prescrits	Opacité	Pension
Label	Délocalisation	Gain	Occupation	Pièce
Réinsertion	Formations	Discrimination	Indemnité	Gratification
Récriminations	Motivation	Droits	Chômage	Consentement
Critiques	Atelier	Remboursement	Rémunération	Cotisation

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

16.

Flexibilité	Choix	Remboursement	Profit	Rapport Q/P
Forcé	Bénéfices	Droits	Opacité	Pension
Label	Délocalisation	Discrimination	Occupation	Pièce
Réinsertion	Formations	Gain	Indemnité	Gratification
Récriminations	Motivation	Prescrits	Chômage	Consentement
Critiques	Atelier	Production	Rémunération	Cotisation

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

17.

Flexibilité	Choix	Remboursement	Rémunération	Rapport Q/P
Forcé	Bénéfices	Droits	Chômage	Pension
Label	Délocalisation	Discrimination	Indemnité	Pièce
Réinsertion	Formations	Gain	Occupation	Gratification
Récriminations	Motivation	Prescrits	Indemnité	Consentement
Critiques	Atelier	Production	Profit	Cotisation

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

18.

Flexibilité	Choix	Remboursement	Profit	Cotisation
Forcé	Bénéfices	Droits	Opacité	Consentement
Label	Délocalisation	Discrimination	Occupation	Gratification
Réinsertion	Formations	Gain	Indemnité	Pièce
Récriminations	Motivation	Prescrits	Chômage	Pension
Critiques	Atelier	Production	Rémunération	Rapport Q/P

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

19.

Bénéfices	Choix	Remboursement	Rémunération	Cotisation
Forcé	Discrimination	Droits	Chômage	Consentement
Label	Délocalisation	Occupation	Indemnité	Gratification
Réinsertion	Formations	Gain	Occupation	Pièce
Récriminations	Motivation	Prescrits	Opacité	Pension
Critiques	Atelier	Production	Profit	Rapport Q/P

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

19.

Bénéfices	Choix	Remboursement	Rémunération	Cotisation
Forcé	Discrimination	Droits	Chômage	Consentement
Label	Délocalisation	Occupation	Indemnité	Gratification
Réinsertion	Formations	Gain	Pension	Pièce
Récriminations	Motivation	Prescrits	Opacité	Flexibilité
Critiques	Atelier	Production	Profit	Rapport Q/P

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

20.

Bénéfices	Choix	Remboursement	Rémunération	Cotisation
Forcé	Discrimination	Droits	Chômage	Critiques
Label	Délocalisation	Occupation	Consentement	Gratification
Réinsertion	Formations	Indemnité	Pension	Pièce
Récriminations	Gain	Prescrits	Opacité	Flexibilité
motivation	Atelier	Production	Profit	Rapport Q/P

/!\ Rapport Q/P = Rapport Qualité/Prix

Après cette écoute, le ou la responsable demande à chacun-e de citer une chose (et une seule) qu'il a retenue de ce qui a été dit dans le document sonore. On ne peut pas répéter ce qu'une autre personne du groupe a déjà dit.

Ensuite, on écoute une dernière fois le document sonore avant de se quitter.

This image shows a full page of blank, lined paper. It features approximately 20 horizontal blue lines spaced evenly across the page, typical of standard notebook paper. The lines are thin and light blue, set against a plain white background. There are no margins, text, or other markings on the page.

ACTIVITÉ 7 : Travail libre ?

Qu'est-ce qu'un travail libre ? Trouvons ensemble notre propre définition.

Objectif

- ▶ Réfléchir ensemble aux notions de travail libre et de travail forcé
- ▶ Définir ensemble le travail libre
- ▶ Prendre conscience des réalités du travail par l'échange avec les autres participant·es

Types de public

- ▶ Un public dont la majeure partie des membres ont déjà travaillé pour un employeur ou en tant qu'indépendant·e.

Matériel nécessaire

- ▶ Tableau

Durée

Deux séances d'une demi-journée

Déroulement

Séance 1

Le ou la responsable du groupe va poser des questions différentes aux différent-es participant-es présent-es. Chacun-e répond à la question qui lui est posée. S'il faut plusieurs tours de table pour épuiser les questions, nous ferons plusieurs tours de table. S'il n'y a pas assez de questions pour tout le monde, une question pourra être posée plusieurs fois.

Si des discussions et échanges naissent des réponses données par les participant-es, le ou la responsable veillera à les laisser durer pendant 5 à 10 minutes. Il ou elle veillera à prendre note afin de rappeler aux participant-es, le cas échéant, lors de la prochaine séance, l'essentiel de ce qui a été dit aujourd'hui.

Questions

- ▶ T'es-tu déjà senti-e obliger d'accepter un travail que tu n'avais pas envie d'effectuer ? Pourquoi ?
- ▶ As-tu déjà effectué un travail pour lequel tu espérais une rémunération mais pour lequel tu n'en as finalement pas obtenu ? Dans quel cadre ?
- ▶ As-tu déjà effectué un travail pour lequel tu espérais une rémunération plus importante que celle que tu as finalement obtenue ? Quel était ce travail ?
- ▶ T'est-il déjà arrivé d'avoir un problème dans le cadre professionnel et de ne pas pouvoir le résoudre car tu t'es rendu compte que tu n'avais pas du tout ou pas assez de droits ? Que t'est-il arrivé ?
- ▶ As-tu déjà travaillé au noir ?
- ▶ As-tu déjà dû acheter toi-même ton équipement de travail ?
- ▶ Tes frais de transport ont-ils toujours été remboursés par ton employeur ?

- ▶ As-tu déjà travaillé dans un endroit où il n'y avait pas de délégation syndicale ? Où ?
- ▶ As-tu déjà travaillé plus de 40 heures par semaine ?
- ▶ As-tu déjà travaillé 7 jours sur 7 ?
- ▶ As-tu déjà travaillé dans un endroit où les pauses n'étaient pas autorisées ?
- ▶ Ton travail t'a-t-il déjà obligé·e à rester sur place plusieurs jours d'affilée ?
Ton logement a-t-il été payé par ton employeur durant ce temps ?
- ▶ T'es-tu déjà senti·e en danger physique sur ton lieu de travail ?
- ▶ T'es-tu déjà senti·e en danger psychique sur ton lieu de travail ?
- ▶ T'est-il déjà arrivé de te dire que tu voulais arrêter ton travail pour l'une ou l'autre raison ? Si oui, as-tu pu arrêter facilement ?
- ▶ As-tu déjà été au chômage ?

Séance 2

Le ou la responsable du groupe fait un tour de table pour savoir ce que les participant·es ont retenu de ce qui a été dit lors de la séance précédente. S'il ou elle le juge nécessaire, il ou elle complète le retour des membres du groupe.

Ensuite, il ou elle explique qu'aujourd'hui, on va écrire ensemble une définition du travail libre à partir de tout ce qui a été dit la dernière fois. Il demande à chacune ce qu'est, pour lui ou elle, un travail libre et note les réponses au tableau.

Ensuite, le ou la responsable vérifie que tous les aspects ont bien été abordés : consentement, rémunération correcte, respect des droits, accès au logement, sécurité, protection sociale, liberté de choix et de mouvements...

Avec tout ce qui a été écrit au tableau, on essaie de rédiger une définition.

This image shows a single page of white paper with horizontal blue lines, resembling notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

ACTIVITÉ 8 : Qui a le choix ?

On a vu dans l'exposition (ou les documents annexes) que le choix peut être entre les mains des travailleurs, des employeurs ou des consommateurs. Un panneau, à la toute fin de l'exposition, nous invite à réfléchir à cette question. Réfléchissons-y tous ensemble.

Objectif

- ▶ Amener les participant·es à se questionner et à trouver des solutions à un problème donné
- ▶ Encourager la réflexion et l'action

Types de public

- ▶ Tous publics

Matériel nécessaire

- ▶ Tableau ou grille photocopiée en A3 et affichée au mur

Durée

Une demi-journée

Déroulement

Le ou la responsable du groupe présente la grille suivante aux participant·es, en soulignant que nous pouvons toutes être amené·es à jouer l'un de ces rôles un jour : travailleur ou travailleuse, employeur ou employeuse, consommateur ou consommatrice...

	Travailleur.euse	Employeur.euse	Consommateur.trice
Travailleur.euses du sexe			
Faux ou fausses indépendant·es			
Détenu·es			
Jeunes au pair			

En nous posant quelques questions, nous allons tenter ensemble de remplir cette grille de solutions possibles.

Ce travail doit-il être maintenu ?

Si nous répondons NON, que peut faire chaque partie pour « abolir » ce travail ?

Si nous répondons OUI, que peut faire chaque partie pour améliorer les statuts et conditions de travail ?

Il y a 12 cases à remplir. Le ou la responsable du groupe propose un maximum de 10 minutes de discussion par case.

Prolongement possible

Si le groupe se sent particulièrement concerné par l'une de ces cases, le ou la responsable peut organiser une séance de réflexion spéciale autour de cette case et organiser, par exemple, des rencontres avec des travailleur-euses concerné-es, des associations dont l'objet social est de mettre en lumière les conditions de travail dans ce secteur, des syndicats...

Le résultat des réflexions du groupe peut prendre la forme d'une charte qui serait diffusée par l'organisation qui accueille le groupe...

[illegible]

ACTIVITÉ 9 : Vote

Durant cette activité, le ou la responsable veillera à ce que le vote « secret » soit bien respecté et à ce que personne ne soit amené·e à dire pour ou contre quoi il ou elle a voté s'il ou elle ne souhaite pas le dire.

Pour améliorer les conditions de vie et de travail dans les secteurs dont parlait l'exposition, des associations et des personnalités politiques proposent des solutions. En voici quelques-unes, qui vont être présentées de la façon la plus neutre possible aux membres du groupe par son ou sa responsable :

PRISON

En 2023, en Belgique, un détenu travaillant à temps plein gagnait entre 200 et 450€ par mois. Il faut savoir que le travail n'est pas obligatoire, qu'un·e détenu·e peut bénéficier de formations et qu'il ou elle travaille le plus souvent en atelier (de fabrication ou de conditionnement d'objets par exemple). Mais il ou elle peut aussi participer à l'entretien des bâtiments de la prison.

Le salaire permet aux détenu·es :

- ▶ D'épargner pour le moment où il ou elle sort de prison
- ▶ D'indemniser une éventuelle victime
- ▶ De « cantiner » (acheter des produits à boire, à manger ou d'hygiène ; louer une télé ou une radio ; consulter le médecin de son choix plutôt que le médecin choisi par l'établissement pénitentiaire...)

On pourrait également autoriser les détenu·es à travailler à l'extérieur des établissements pénitentiaires, à continuer à exercer leur ancien travail par exemple. Cela permettrait qu'ils et elles aient un meilleur salaire et continuent à payer des impôts. En Norvège, où cette pratique fonctionne, le taux de récidive est de 16% alors qu'ici, en Belgique, il est de 40%.

AU PAIR

Puisque les jeunes au pair sont très souvent « exploités-es » par leurs familles d'accueil, certains préconisent que ce statut de jeune au pair soit transformé en statut de domestique au pair (avec une rémunération comparable à celle des autres domestiques, un maximum d'heures de prestation de 20 à 25 heures par semaine, un jour de repos obligatoire...).

PROSTITUTION

La prostitution de rue est la plus dangereuse, la plus insalubre, celle qui se déroule dans les pires conditions. Elle est aussi celle dont les travailleurs et travailleuses sont les plus persécutés-es par la police.

Pour cette raison, des personnes et associations préconisent que l'on instaure des zones de « paix » pour les travailleurs et travailleuses du sexe en rue, des zones aménagées, avec des dispositifs d'hygiène et de sécurité, des zones dans lesquelles ils et elles seraient encadrés-es plutôt que persécutés-es.

SANS PAPIERS

Assouplir la régularisation des sans-papiers, la rendre plus systématique permettrait, selon certains :

- ▶ De lutter contre l'exploitation
- ▶ De lutter contre le travail au noir
- ▶ De lutter contre le dumping social
- ▶ De lutter contre les marchands de sommeil
- ▶ De lutter contre les violences faites aux femmes
- ▶ De réguler le marché du travail
- ▶ De les faire contribuer au refinancement de la sécurité sociale
- ▶ De soutenir la relance économique
- ▶ De répondre à certains besoins urgents de main d'œuvre comme après la crise du covid
- ▶ De pallier le déficit démographique à venir, notamment de financer les pensions

Objectif

- ▶ Mettre en avant les solutions possibles à des problèmes donnés
- ▶ Se faire une idée des opinions présentes au sein d'un groupe donné

Types de public

- ▶ Groupes de minimum 10 personnes (afin de favoriser l'anonymat)

Matériel nécessaire

- ▶ Quelque chose qui puisse permettre de créer un isoloir (panneau en carton, paravent...) ou 2e local
- ▶ Une poubelle
- ▶ Une urne
- ▶ Des pailles dont une plus courte que les autres (pour tirer à la courte paille)
- ▶ Tableau

Durée

2 heures

Déroulement

Le ou la responsable du groupe explique aux personnes présentes qu'elles vont être amenées à voter – ou pas – pour 5 lois en rapport avec ce qu'il ou elle vient de présenter :

1. Hausse des salaires des détenu·es
2. Autorisation pour les détenu·es de travailler hors de l'établissement pénitentiaire
3. Passage du statut de jeune au pair au statut de domestique au pair
4. Institution de zones « de paix » pour les travailleurs et travailleuses du sexe en rue
5. Changement de politique de régularisation des sans-papiers pour une hausse du nombre de régularisation par an

Il ou elle demande ensuite si quelqu'un souhaite soutenir l'une des lois en question et la défendre devant le groupe. Si c'est le cas, cette personne a 5 minutes pour préparer son « discours » qu'elle vient ensuite faire devant le groupe.

Chaque participant·e reçoit 5 papiers. Chaque papier contient une décision à voter. S'il ou elle est pour le changement en question, il ou elle mettra le papier dans l'urne qui se trouve dans l'isoloir. S'il ou elle est contre, il ou elle mettra le papier dans la poubelle qui se trouve aussi dans l'isoloir.

Une fois que chacun·e est passé·e dans l'urne, une personne est tirée à la courte paille et va aider le ou la responsable à compter les bulletins de vote. On présente au tableau le nombre de voix recueillies par chacune des propositions.

Enfin, le ou la responsable demande si quelqu'un est particulièrement surpris du résultat et si oui, pourquoi.

ACTIVITÉ 10 : La délégation syndicale¹

L'activité proposée est moins en lien avec l'exposition Unfree labor que les activités précédentes. Néanmoins, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme précise que chacun a le droit de s'affilier à un syndicat. Et bien sûr, le sujet des syndicats à tout à voir avec le travail, de façon générale.

Attention, l'activité que nous proposons ci-dessous peut amener des changements importants dans le fonctionnement du groupe, voire remettre en question la légitimité de la direction de l'institution dans laquelle le groupe se réunit, ou celle du ou de la responsable du groupe. Il faut être prêt à accueillir les demandes de changements et à y répondre (favorablement ou défavorablement mais dans ce dernier cas, cela doit être argumenté).

Cette animation sera de préférence organisée au sein d'un groupe dont les membres se connaissent déjà assez bien et ont eu l'occasion de se réunir à plus d'une reprise.

Voici un extrait de l'article 23 de la Déclaration des Droits de l'Homme :

« Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts ».

Mais à quoi sert un syndicat ?

Thématiques

Rôle du syndicat – fonctionnement institutionnel – représentation citoyenne

Objectifs

- ▶ Permettre aux participant·es de comprendre comment fonctionne une délégation de représentant·es d'un groupe plus ou moins important
- ▶ Permettre aux participant·es de jouer un rôle actif dans l'institution qui les accueille
- ▶ Encourager la mobilisation citoyenne

¹ Cette activité est tirée du dossier d'exploitation des témoignages : « Ces métiers qui sont les nôtres »



Type de public

- ▶ Tous publics excepté un groupe de collègues dans une institution où il existe déjà une délégation syndicale

Matériel nécessaire

- ▶ Petits papiers pour les bulletins de vote
- ▶ Urne

Durée

Plusieurs séances

Déroulement

Séance 1

Le ou la responsable de groupe explique que nous allons tenter une expérience de simulation de délégation syndicale au sein du groupe. Il ou elle commence par expliquer ce qu'est un·e délégué·e syndical·e (voir <https://emploi.belgique.be/fr/themes/concertation-sociale/organes-et-procedures-de-concertation-dans-lentreprise-ce-cppt-ds-etc-4>).

Voici une explication simplifiée : un·e délégué·e syndical·e est un·e travailleur·euse syndiqué·e qui a été choisi·e par son permanent syndical (la personne, employée du syndicat, qui s'occupe des questions liées à l'institution dans laquelle travaille le délégué) OU qui a été élu·e par les travailleur·euses de son entreprise pour représenter son syndicat au sein de l'institution. Ce délégué ou cette déléguée va donc jouer le rôle d'intermédiaire entre le ou la permanente syndicale et les travailleur·euses, mais va également représenter ses collègues auprès de la direction de l'institution. Formé·e sur les questions législatives (droit du travail) ainsi que sur les particularités du secteur professionnel dans lequel il ou elle travaille, le ou la déléguée syndicale va défendre les droits des travailleur·euses de son institution auprès de la direction et, plus largement, auprès des politiques qui touchent à son domaine professionnel.

Dans le cas qui nous concerne, le ou la responsable du groupe explique à ses membres que nous allons élire un·e ou plusieurs délégué·es, qui formeront alors une délégation syndicale, qui représenteront l'ensemble des membres du groupe auprès du ou de la responsable mais également auprès de la direction de l'institution dans laquelle se déroule l'activité. Il ou elle explique également que nous partons du postulat qu'il n'y a qu'un seul syndicat représenté dans le groupe, le syndicat des... (élèves, apprenant·es, étudiant·es, participant·es...).

Le ou la responsable demande si, au sein du groupe, il y a des gens qui se portent candidats pour représenter l'ensemble du groupe.

S'il n'y a personne, alors nous partons du principe que tout le monde est candidat. Un vote est organisé.

S'il y a une seule personne, elle est désignée d'office et sera déléguée du groupe.

S'il y a plusieurs personnes, un vote est organisé.

Dans le 1^{er} et 3^{ème} cas, le ou la responsable distribue à chacun un petit papier, les bulletins de vote. Les candidat·es vont avoir chacun·e 5 minutes pour présenter leur candidature et argumenter en leur faveur auprès de l'ensemble du groupe. Lorsque toutes les candidat·es se sont présenté·es, on passe à l'élection. Le bulletin de vote doit être glissé dans l'urne.

Un·e participant·e choisi·e au hasard (tirage au sort, selon la date d'anniversaire, le plus âgé ou la plus jeune, etc) va dépouiller les votes avec le ou la responsable de groupe.

À la fin de la séance, une ou plusieurs personnes sont élues.

Séance 2

Le ou la responsable de groupe explique qu'aujourd'hui, la séance sera consacrée à la rédaction d'un cahier de revendications. La délégation syndicale va entendre les doléances de tous les membres du groupe, les noter et les placer par ordre de priorité. Le ou la responsable du groupe peut donner des exemples de choses qui devraient être changées au sein du fonctionnement du groupe ou de l'institution :

- ▶ La sonnette du bâtiment ne fonctionne pas et les participant·es, quand ils et elles arrivent, doivent téléphoner pour qu'on vienne leur ouvrir. C'est inacceptable -> réparer ou remplacer la sonnette
- ▶ Les pauses sont trop courtes ou trop peu nombreuses
- ▶ Le café coûte trop cher
- ▶ etc.

À la fin de la séance, la délégation syndicale doit avoir noté toutes les demandes du groupe et, avec l'aide du groupe, doit les avoir triées par ordre de priorité.

Pendant cette séance, le ou la responsable du groupe va laisser les participant·es discuter entre eux et elles, en se mettant de côté ou, si possible, en quittant le local.

Séance 3 et suite

À partir de cette séance, le ou la responsable du groupe va proposer à la délégation syndicale de lui présenter le cahier des revendications. Des débats et discussions s'ensuivront, entre la délégation et le ou la responsable de groupe mais également, si les revendications le demandent, entre la délégation et la direction de l'institution. Le ou la responsable du groupe veillera à ce que la délégation revienne régulièrement faire rapport auprès du groupe de l'avancée des négociations.

Annexes

LE PERSONNEL DES ABATTOIRS

Témoignages

« Découper la viande chaque jour sous pression. C'est épuisant et dangereux. Je n'ai même pas été formé ! Encore deux mois et je chercherai un meilleur emploi. »

« C'est bien beau de dire que je ne dois pas acheter la viande des abattoirs qui exploitent leurs ouvriers. Mais qui va me donner l'argent pour acheter des produits bio bien chers ? Surtout maintenant que tout est hors de prix ! »

« Imaginez : Vous devez découper des carcasses de porc sanguinolentes à la pièce, épaule contre épaule avec des collègues, sans protection contre le Covid-19, travailler 12 heures d'affilée, parfois même 16, et cela six à sept jours par semaine. Le soir, vous êtes entassés dans un petit bus sans protection, puis casés dans un petit taudis - et la seule chose que vous avez, c'est un matelas moisi qui vous coûte plusieurs centaines d'euros par mois, et peut-être une photo de votre famille qui vit à des milliers de kilomètres ». (Hubertus Heil, Deutscher Bundesminister für Arbeit und Soziales)

« L'industrie de la viande traite les travailleurs venus de l'étranger comme du matériel de production que l'on achète à des prestataires de services externes et que l'on remplace lorsqu'il est usé ». (DGB-Projekt „Faire Mobilität“)

« Qui dénonce l'exploitation des personnes à l'aide de contrats d'entreprise et attire l'attention sur le fait que les droits des travailleurs sont minés doit avoir peur : peur d'ennuis avec les employeurs et les collègues et parfois même peur de perdre son emploi ». (Gewerkschaft Nahrung-Genuss-Gaststätten, NGG)

Textes présentés dans l'exposition

Abus des contrats de prestation de services dans les abattoirs

Travail à la pièce, heures supplémentaires non rémunérées et sans même recevoir le salaire minimum – cela n'est pas autorisé par le droit du travail mais cela faisait pourtant partie du quotidien des ouvriers·ères d'abattoirs allemands.

De nombreux immigrant·es d'Europe de l'Est viennent en Allemagne dans l'espoir de gagner de l'argent pour soutenir leur famille restée au pays. Ils ne connaissent souvent ni la langue allemande ni la législation allemande. Cela a permis de les exploiter facilement par le biais de contrats "de prestation de services", conclus entre des entreprises et des sous-traitants. De cette manière, de nombreux abattoirs pouvaient se soustraire à leur responsabilité juridique vis-à-vis de leurs ouvriers·ères qui se sont retrouvés dans une situation de forte dépendance. Les loyers et les frais de transport étaient souvent déduits de leur salaire. Les salaires ont été massivement réduits. Les dispositions légales n'étaient pas respectées.

La nouvelle loi sur le contrôle de la protection du travail de 2021 a interdit les contrats de prestation de services dans le secteur central de l'industrie de la viande. Les travailleurs·euses sont désormais directement employés par l'abattoir et ont droit au salaire minimum et aux négociations collectives. La situation ne s'est toutefois pas améliorée partout. Il est donc impossible de généraliser ces affirmations.

ici vous retrouverez les visuels thématiques utilisés lors de l'exposition que vous pouvez imprimer : http://www.lafonderie.be/wp-content/uploads/2025/07/Bache_Abattoirs.pdf

LES JEUNES AU PAIR

Témoignages et citations

- ▶ « Quelle arnaque ! Je pensais faire du babysitting 2 heures par jour et en fait je m'occupe de 2 enfants 4 heures par jour et tous les week-ends. »
- ▶ « C'est bizarre que la jeune femme ait les yeux si rouges. Elle doit bien s'en sortir en tant que fille au pair chez nos voisins. Ils ont tellement d'argent. »
- ▶ J'ai décidé de quitter mon pays pour vivre une expérience qui me permettrait d'être un peu plus indépendante. J'ai donc commencé à me renseigner sur l'expérience au pair. En fin de compte, je suis tombée sur une famille belge via le site AuPairWorld.com et nous avons «matché».

Je voulais faire cette expérience de vivre à l'étranger. Une fille avec qui j'ai travaillé à Medellín, d'où je suis originaire, m'a parlé du programme Au Pair, dont je ne savais rien jusque-là. Elle m'a ensuite mise en contact avec une autre fille, également colombienne, qui vivait avec une famille et cette famille voulait une nouvelle fille au pair.

J'ai trouvé ma famille par l'intermédiaire d'Aupairworld et cela a tout de suite très bien fonctionné, la famille était incroyablement gentille, j'ai aussi pensé boah ça colle vraiment bien et j'étais bien sûr très enthousiaste, parce que je n'avais jamais été au pair auparavant, je n'ai passé mon bac que cet été. C'était donc ma toute première expérience au pair. J'espérais vraiment passer de bons moments ici, profiter de mon temps libre autant que possible, visiter des musées, voyager beaucoup, mais quand je suis arrivée dans la famille, ma première famille, tout a changé. Quand tu te renseignes sur le programme au pair, tu lis qu'il s'agit principalement d'un échange culturel, c'est donc ce que j'espérais, vivre dans une autre maison, dans une autre culture, apprendre une langue et me sentir comme faisant partie d'une famille, car le slogan principal utilisé par le programme au pair te promets que tu feras partie de la famille tout en t'occupant des enfants.

Donc, le programme est vraiment bien commercialisé, et quand tu le regardes, tu es vraiment impressionnée. Il y a beaucoup d'aspects positifs comme l'échange culturel, l'argent de poche, tu es logée et nourrie... Donc, quand tu lis cela en théorie, c'est génial, mais quand tu es ici, et je peux te le dire parce que je vis ici depuis un certain temps maintenant et je vois des au pairs aller et venir, je peux vraiment dire que 99% de la réalité n'est pas ce qu'on t'a vendu au début.

Dès mon arrivée, ils m'ont donné mon emploi du temps. Normalement on travaille quatre heures par jour, six jours par semaine, mais sur l'emploi du temps qu'ils m'ont donné, il y avait beaucoup plus d'heures que celles autorisées par la loi. Mais j'ai dit, ok, c'est bon, je vais garder des enfants, ça ne sera pas si difficile, mais quand j'ai vécu le quotidien, c'était vraiment fou.

Nous avons signé le contrat avant mon arrivée. Ce contrat prévoyait huit heures de travail par jour, et je dois dire que je suis partie très naïvement, je ne m'étais pas du tout renseignée sur la durée normale du travail au pair en Belgique, et je me suis dit, ok pour huit heures... J'avais lu quelque part qu'il était normal pour les au pairs en Europe de travailler six heures par jour, et je me suis dit que deux heures de plus ne feraient pas une grande différence.

Nous avons donc signé le contrat tous les deux avant mon arrivée, je suis arrivée là-bas et les huit heures se sont transformées en 13 heures par jour.

À 7h30, j'étais là-bas et à 8h30, je retournais dans ma chambre. Et bien sûr, ce n'est pas acceptable pour une jeune fille de 18 ans qui n'a aucune expérience, ni même pour quelqu'un avec expérience. Les 13 heures consistaient en effet à ne pas avoir de temps libre entre 8h30 et 5h. Pendant que l'aîné était à la crèche, je devais m'occuper du bébé en permanence. Il n'y avait donc pas une minute de libre.

Donc, même quand j'avais congé, ils m'appelaient pour me dire de rentrer parce qu'ils étaient seuls avec les enfants. Il m'est souvent arrivé de rentrer à la maison et qu'ils me disent alors «ce n'est pas un hôtel où tu peux aller et venir quand tu veux»... J'avais l'impression d'être dans une prison. J'avais toujours peur de sortir, j'avais toujours mon portable à la main parce qu'ils auraient pu m'appeler à tout moment et j'aurais dû revenir à la maison parce qu'ils avaient besoin d'aide.

Officiellement, une fille au pair doit travailler pendant quatre heures par jour, et j'y étais là dès le matin et toute la journée, toute la journée, jusqu'au soir. Parfois, je devais encore repasser à neuf ou dix heures du soir parce que je n'avais pas pu le faire pendant la journée, mais je devais quand même le faire.

Ils voulaient que le bébé n'utilise plus la tétine et ils voulaient le faire pendant la nuit. Toutes les mères savent que c'est un cauchemar, car le bébé y est habitué. Et j'étais responsable de le mettre au lit. Alors, elle m'a dit : «Ne donne pas la tétine au bébé». Et le bébé ne voulait tout simplement pas dormir. Il pleurait, pleurait, pleurait et je restais éveillée jusqu'à 11 heures ou minuit pour m'assurer que le bébé dormait. C'était vraiment... je ne peux pas dire un cauchemar, parce que je ne pouvais pas dormir du tout... c'était horrible. Ou parfois, les parents s'enfermaient dans leur chambre. Si les enfants ou le bébé pleuraient ou étaient éveillés, ils ne pouvaient pas rejoindre leurs parents et l'autre option était qu'ils viennent dans ma chambre.

Je devais cuisiner pour toute la famille. Je devais m'occuper du bébé, parfois 24 heures sur 24. La chambre du bébé était à côté de la mienne, et la famille m'avait demandé de les aider à donner le biberon au bébé pendant la nuit. Donc un jour c'était la mère, le lendemain le père et ensuite moi. Mais chaque jour où c'était le tour de la mère, elle ne s'est jamais réveillée parce qu'elle dormait avec des écouteurs. Et comme ma chambre était à côté de celle du bébé, je me réveillais alors, même si ce n'était pas mon jour. Puis le bébé est tombé malade, vraiment malade. Et la mère était juste là comme ça, ok nous avons une nounou à la maison, donc une fille au pair, donc tu restes ici et tu t'occupes du bébé.

Donc pendant un mois et demi, je suis restée à la maison et je me suis occupée du bébé de 7 heures du matin à 7 heures du soir, et puis les parents étaient avec lui, et la nuit je devais me réveiller et le nourrir à nouveau.

J'avais les week-ends de libre pour ainsi dire, et dans la mesure du possible, je sortais avec les autres filles au pair que j'avais rencontrées, car si j'étais restée un week-end là-bas, j'aurais bien sûr dû travailler et je n'aurais plus eu de temps libre.

Je savais que je ne pouvais pas rester à la maison, si non, j'aurais dû faire la vaisselle, la lessive, le repassage, passer l'aspirateur, ranger les affaires des enfants... C'étaient toutes des choses que je devais faire, mais j'essayais de les faire dans le temps que nous avions convenu, c'est-à-dire de quatre à huit heures du soir. Mais si je restais à la maison, ils me disaient : « Regarde, tu dois encore faire ça, regarde, la lessive est prête, regarde, je ne sais pas... » c'est pour ça que je ne voulais pas rester à la maison quand j'avais congé.

Elle m'a dit qu'elle avait déjà eu beaucoup d'au pairs avant moi, puis elle a commencé à me faire du chantage et à me laver le cerveau en me faisant croire qu'ils me faisaient une faveur. Ils te font une faveur parce que tu pourrais être bien plus malheureux dans ton pays, mais ils te laissent vivre chez eux, ils te donnent à manger, un endroit pour dormir et puis ils te donnent de l'argent. Et puis ils commencent (comment dit-on).... à te maltraiter, ils te disent que ta nourriture coûte cher, ils commencent à compter les choses. Par exemple, il y a deux pommes et ces deux pommes, tu ne peux pas les manger parce que c'est pour les enfants... des choses comme ça.

Je ne sais pas si la mère de famille avait un quelconque problème psychique... mais elle m'a rabaissée et elle m'a rabaissée devant les enfants. Elle disait que mon cerveau ne fonctionnait pas parce que j'avais oublié quelque chose, que je ne faisais pas bien les choses, que je n'étais pas assez bonne. Et puis il y avait toujours cette menace, si tu ne le fais pas bien après cette semaine, nous te renverrons à la maison, et c'était comme ça tout le temps, c'était un tel abus psychologique... terrible.

Le matin, elle me traite bien, l'instant d'après, il se passe quelque chose et elle commence à m'insulter, puis tout d'un coup, elle me dit que je suis la meilleure fille au pair qu'elle ait jamais eue, et le soir, elle me traite à nouveau mal... donc terriblement stressant.

Au final, j'ai toujours eu beaucoup de travail et à un moment donné, j'ai dit à la dame, regarde ce n'est pas ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord, je n'aime pas ça... et elle a commencé à devenir hystérique d'un coup, elle avait ses crises, et puis elle m'a dit que je ne connaissais pas ma place, que je ne pouvais pas lui parler comme ça, que je ne devais pas lui répondre, que j'avais une grande gueule...

Et j'ai dit non, je ne trouve pas ça juste, tu sais je vais partir, je ne veux pas rester ici. Et bien sûr elle ne s'y attendait pas, le jour où je suis partie, elle a fait toute une histoire parce qu'elle ne s'y attendait pas, elle a commencé à me manipuler, elle a dit qu'elle avait un cancer... que je ne pouvais pas partir... et puis elle m'a demandé mon passeport. Et moi j'étais comme ça... non je ne vais pas lui donner mon passeport maintenant, mais j'ai dit ok je vais le chercher et à ce moment-là, j'ai appelé l'assistante sociale et je lui ai raconté tout ce qui s'était passé. Elle voulait probablement appeler quelque part pour que je sois « déportée » ou quelque chose comme ça... je pense que c'est l'idée qu'elle a eue.

Elle avait aussi tout le temps des changements d'humeur, au début elle semblait très gentille avec moi, puis elle quittait la pièce et quand elle revenait, elle était complètement stressée. Il y avait aussi des dizaines de milliers de moments où elle me laissait simplement seule avec les enfants, sans me dire où elle allait. Pendant des heures je restais seule avec les enfants, et puis toujours avec les deux.

Donc à 8h30 je emmené l'ainé à la crèche, mais je devais déjà être là-bas à 7h30 pour aider à préparer le petit déjeuner et l'habiller, puis je l'ai emmené à la crèche, je devais sprinter jusqu'à la maison, pour ainsi dire, et parfois le bus ne partait que plus tard par exemple, et alors elle sautait au plafond et m'a dit « pourquoi est-ce que tu reviens si tard » et « je ne peux pas m'occuper toute seule de l'enfant », ce genre de choses.

Je me suis réveillée au milieu de la nuit avec une forte douleur dans l'oreille gauche et la moitié de mon visage était paralysé, j'ai alors tout de suite appelé un médecin disponible 24h/24, ça existe ici en Belgique,

Le médecin voulait connaître mes symptômes. Je pense qu'à ce moment-là le médecin a pensé que j'avais eu un accident vasculaire cérébral, mes symptômes étaient ceux d'un accident vasculaire cérébral. Il a dit que je devais aller à l'hôpital et qu'il allait envoyer une ambulance immédiatement... Quand je suis rentrée à la maison, le père d'accueil a commencé à me crier dessus parce que j'avais appelé l'ambulance. Je n'aurais pas dû faire ça. J'aurais dû attendre le matin et aller voir le médecin de famille. Il m'a dit : « Je ne sais pas comment ça se passe dans le 'shit hole' de pays d'où tu viens, mais ici en Belgique, ça se passe différemment, on n'appelle pas l'ambulance pour rien, c'était irresponsable de ta part. ». Je me suis mise à pleurer parce que j'avais encore mal... Un an plus tard, lors d'un test auditif, j'ai découvert que j'avais perdu 30% de mon audition.

J'ai vécu mon expérience jusqu'au bout mais avec un traumatisme, à chaque fois que j'en parlais je pleurais, je faisais des cauchemars, j'avais peur qu'elle sache où j'étais. J'étais un peu paranoïaque avec ce qui s'était passé avec cette femme.

S'il y a une mère qui te rabaisse devant les enfants, tu perds de l'autorité devant les enfants. Les enfants me regardaient alors aussi comme leur mère.

Avec les enfants du couple suivant, ils étaient trois, j'ai surtout eu des problèmes avec le plus grand, parce qu'il était un enfant assez agressif, mais c'est aussi parce que l'éducation des parents était assez agressive. C'est pourquoi je n'ai pas été surpris que le plus grand soit si agressif. Le père d'accueil a frappé le plus petit garçon, âgé de quatre ans, au visage.

J'étais vraiment désespérée parce qu'à un certain moment, j'avais l'impression que je devais élever les enfants. Ceci, parce que je passais beaucoup plus de temps avec eux que la mère ou le père.

Oui, j'ai vraiment aimé les enfants, on s'attache vraiment à eux. Le plus dur dans le fait d'être fille au pair et d'être dans une famille de merde, c'est quand tu dois partir et laisser les enfants. Pour moi, le bébé était comme mon propre bébé. Il m'aimait parfois plus que sa propre mère. Et quand j'ai dû quitter la maison, ils ont pris la petite fille et ils lui avaient dit que j'étais juste en vacances et la petite est venue vers moi et a dit : « xxx, I love you ». Et... c'était tellement dur pour moi. Quitter le bébé et la petite fille. Elles sont petites, peut-être qu'elles oublieront, mais je n'oublierai jamais qu'elle a dit "I love you", elle l'a dit en anglais aussi. Quand je suis arrivée, elle ne parlait pas un mot d'anglais.

C'était vraiment difficile parce que je n'avais personne ici. J'étais une Brésilienne, pour la première fois à Bruxelles. Je ne parlais aucune des langues à l'époque. J'étais très vulnérable. Je pense que c'est pour ça qu'ils font ça. Parce qu'ils savent que tu es vulnérable, que tu n'as pas beaucoup d'autres options, et ensuite ils en profitent.

J'avais l'impression que l'expérience (au pair) ne devait pas se passer comme ça, ça ne me semblait pas bien comme ça, en plus ils me traitaient tout simplement mal et je n'étais pas d'accord avec ça. Mais bien sûr, tu es seule dans un pays étranger que tu ne connais pas, tu ne parles pas la langue. J'avais décidé de faire une autre année au pair. Pour être honnête avec toi, et avec tous ceux qui m'écoutent, je l'ai fait pour des raisons financières. Je l'ai fait parce que la situation en Colombie n'était pas très bonne, ma mère avait été diagnostiquée avec un cancer pendant que j'étais en Belgique, en avril 2020, nous devons payer le traitement et tout, et je pensais que si je retournais en Colombie, je n'aurais pas de travail, puis aussi la situation du Covid-19, personne ne pouvait sortir du pays, tout était très stressant et puis je me suis dit... ok, encore une année au pair.

Le truc, c'est qu'à l'époque, mon anglais n'était pas bon. Je comprenais, mais quand tu es sous pression et tout, tu as du mal à t'exprimer. Je ne disais rien ou je ne trouvais pas le moyen de m'expliquer, ce qui rendait les choses plus compliquées. Cela rend la communication entre l'au pair et la famille d'accueil beaucoup plus compliquée. Parfois, tu ne peux pas

t'exprimer et alors ils te voient simplement comme une travailleuse migrante (trabajadora migrante) et pensent que tu es stupide..., que tu ne comprends pas ce qu'ils te disent, que tu ne comprends pas comment le monde fonctionne.

Quand j'y pense maintenant... Je suis incroyablement reconnaissante d'avoir la confiance nécessaire pour me battre pour moi, mais je pense souvent à ce qui se serait passé si quelqu'un d'autre avait été là, quelqu'un qui n'aurait peut-être pas eu autant de soutien à la maison, ou qui n'aurait peut-être pas grandi de la même manière ou autre chose... Je pense à chaque fois que cette personne ne se serait jamais sortie de cette situation.

De mon point de vue, ce sont des filles en situation de détresse. Les filles qu'elle a eues ont toujours été des filles en situation de détresse, qui n'avaient pas d'autres possibilités. Elle savait qu'elles n'avaient pas beaucoup d'options.

Elle m'a dit des choses vraiment horribles, par exemple, « nous te sauvons ici de ton pays, et c'est tout ce que tu fais pour nous ». Ou encore, lorsque je ne voulais pas nettoyer la cuisine ou débarrasser la table pour tout le monde, ils me disaient qu'ils m'avaient sauvé de mon pays, et que je devais être reconnaissante pour cette opportunité. Et c'est vraiment fou pour moi, parce que j'avais vraiment un bon travail au Brésil. Ce n'était pas comme si j'avais besoin de venir ici. Je voulais juste venir pour vivre une nouvelle expérience. Et c'est cela mon problème avec les gens ici : ils ont cette mentalité d'être les « White Savior » des filles du tiers-monde. Ils pensent qu'ils font beaucoup en amenant des filles au pair en Belgique. J'ai vraiment un problème avec cet état d'esprit.

La famille était furieuse contre moi, nous avons une réunion tous les mois et puis un jour ils m'ont dit que j'étais ingrate parce qu'ils m'avaient amenée en Belgique, qu'ils m'avaient donné une opportunité... mais j'avais déjà vécu en Europe avant, j'avais un bon travail en Irlande, j'avais simplement décidé d'aller en Belgique parce que je voulais connaître la langue et la culture, je voulais voir comment était l'expérience au pair. Si j'avais su que ça se serait passée comme ça, je ne l'aurais jamais fait.

J'étais malade et ils pensaient que je ne faisais que des problèmes ...
« tu viens d'Amérique du Sud... les Brésiliennes sont toujours si dramatiques ».

Le problème se trouve dans l'état d'esprit des familles. Je fais encore aujourd'hui partie de nombreux groupes de jeunes au pair et nous avons eu cette discussion il y a quelques jours... Une famille a posté « Comment ma jeune fille au pair peut-elle demander un visa d'étudiant ? ». C'est un beau geste. Mais dans une autre famille, un homme, a répondu : « Pourquoi veut-elle rester ici après son année au pair ? Elle doit retourner dans son pays ! Elle va profiter du système belge ». Et je lui ai dit, c'est fou que tu dises ça, as-tu déjà vu à quel point le coût d'un visa est élevé pour quelqu'un qui ne vient pas de l'UE ? As-tu déjà vu à quel point les impôts sont élevés ? Quand on n'est pas européen, on paie même plus que lorsque l'on est européen. En fin de compte, ce sont eux qui font tourner l'économie. Tu sais, c'est juste cet état d'esprit que les gens ont... ils veulent bien de toi, mais seulement s'ils peuvent profiter de toi. Mais si tu n'es plus prêt à le faire, tu dois retourner dans ton pays. Ne reste pas ici, on ne veut pas de toi ici.

Dans les annonces de ces groupes avec familles d'accueil, on lit souvent qu'ils préfèrent les filles venant des Philippines. Je ne sais pas si tu sais pourquoi, mais je trouve ça vraiment triste. Personnellement dès que je vois marqué ça, je dis toujours directement aux autres filles, c'est un Red Flag, c'est une famille dangereuse. Ces familles d'accueil veulent une fille au pair des Philippines, parce qu'elles font tout, parce qu'elles ne disent pas non. Elles font des tas d'heures supplémentaires sans se plaindre car elles ont une autre culture. Elles disent toujours « oui »... c'est la raison pour laquelle ces familles veulent des filles des Philippines.

Je constate que le programme au pair en Belgique ne fonctionne pas. Il ne fonctionne tout simplement pas. Il a complètement perdu de vue son objectif principal, et pour les familles, l'au pair est simplement une main-d'œuvre bon marché qui s'occupe des enfants.

À mon avis, le programme au pair n'est plus un échange culturel. C'est une façon d'exploiter les jeunes filles. Quand nous arrivons ici, nous ne savons rien, nous ne connaissons pas la langue, ni les règles, et ils en profitent. Nous sommes loin de nos familles, de notre pays, nous sommes totalement dépendantes de la famille d'accueil et ils en profitent.

Je dois dire que j'ai fait la connaissance de beaucoup d'au pairs pendant mon séjour à Bruxelles. Il y a une énorme communauté de filles au pair, je ne savais pas que Bruxelles pouvait en avoir autant... et bien sûr, j'ai surtout entendu du mal et je trouve cela tout simplement choquant que nous soyons exploitées de la sorte... et je dis bien nous, en tant que filles au pair, et que nous soyons considérées comme une main-d'œuvre bon marché, bien que la loi stipule comment nous devons être traitées. Et pourtant personne ne la respecte, parce que nous ne sommes qu'une nounou bon marché qui doit être là 24h/24 et 7j/7.

Si tu as une bonne famille, le programme est vraiment très bien. J'ai beaucoup appris dans ma (deuxième) famille d'accueil. Ils m'ont beaucoup appris. Ils ont partagé beaucoup de choses avec moi, j'ai eu l'impression de faire partie de la famille. Ils ont vraiment changé beaucoup de choses dans ma vie et m'ont beaucoup aidée.

C'est vraiment quelque chose de très agréable, de créer un lien avec une autre famille dans une autre culture, dans un autre pays. Mais si la famille d'accueil n'est pas consciente de son rôle dans la vie de la jeune fille au pair, cela n'a pas de sens.

Immigrer est très difficile, et si tu veux vivre une telle expérience, l'au pair est un moyen un peu plus simple de s'intégrer dans une nouvelle culture.

- Il n'y a aucune raison de devenir jeune au pair cette année. Il n'y a plus d'échanges culturels, nous ne pouvons pas voyager, suivre des cours ou faire la connaissance d'autres personnes. Nous sommes bloqués dans ce pays et nous ne pouvons pas rentrer chez nous. Si je n'avais pas eu d'amis, je ne sais pas où j'aurais logé. Les familles d'accueil ont profité de nous,

elles savaient que nous ne pouvions aller nulle part. Nous avons dû travailler de longues journées sans être payés davantage. »
(enquête en ligne)

- ▶ « Quelques jours avant le début du confinement, je voyageais en Belgique avec mon ami, qui me rendait visite. À cause des mesures, il a dû rentrer prématurément au pays. Quelques jours plus tard, ma mère d'accueil m'a mise à la porte. Son oncle avait été contaminé et elle m'a dit que c'était à cause de ces sales étrangers venus en Europe (comme moi). Le père d'accueil m'a conduite à Bruxelles et m'a laissée sans argent dans un hôtel. Je n'avais pas de billet d'avion et mes ressources étaient épuisées. Grâce aux exploitants de l'hôtel qui se sont rendu compte de ma vulnérabilité, j'ai pu contacter ma famille et FAIRWORK Belgium. Heureusement, cela s'est passé pendant les premiers jours du confinement et, avec l'aide de ma famille, j'ai pu réserver un billet d'avion. »
(fille au pair sud-américaine via le guichet sans risque de Fairworkbelgium)
- ▶ « Ce n'est pas facile quand tout le monde est à la maison, surtout à cause des enfants. Il n'y a aucune concertation sur le partage des tâches ménagères, la famille d'accueil part du principe que je dois les assumer toutes en tant que fille au pair. Je suis obligée de jouer constamment avec les enfants et je n'ai pas la possibilité de sortir de la maison pour me détendre. Plus de monde à la maison, c'est plus de travail pour moi. Je m'efforce d'obtenir du temps libre, mais dans la pratique, il est impossible d'arrêter de travailler. Bien sûr, je ne suis pas rémunérée pour toutes ces heures supplémentaires. » (enquête en ligne)
- ▶ « Il est important que les autorités reconnaissent notre travail comme un emploi à part entière. Avec le personnel de maison, c'est nous qui soutenons l'économie. Nous nous occupons des enfants qui ne peuvent pas aller à l'école. Sans nous, les parents ne pourraient pas travailler. Quand les parents d'accueil arrêtent de télétravailler, ils ne se chargent pas des tâches ménagères. Ils peuvent se détendre en toute tranquillité tandis que nous continuons à travailler ! Nous ne sommes pas respectés, nous ne sommes pas reconnus comme travailleurs domestiques et notre travail n'est pas valorisé. » (enquête en ligne)

- « J'ai reçu une copie de mon permis de travail en mars pour demander un visa à l'ambassade, mais comme les voyages non essentiels étaient interdits et que peu de vols étaient disponibles, je n'ai pu arriver en Belgique qu'à la fin du mois d'août. J'ai dû me mettre immédiatement au travail, non comme au pair mais comme domestique à part entière. Les parents d'accueil devaient rester à la maison pour travailler et j'ai dû assumer toutes les tâches ménagères et m'occuper des enfants. Je travaillais à temps plein et je l'ai fait remarquer à mes parents d'accueil. Ils ont réagi de manière très violente, en me traitant d'« ingrate », et m'ont menacée de me mettre à la porte si je n'obtempérais pas. Sur ces entrefaites, la deuxième vague a éclaté et j'ai atteint l'âge de 26 ans. Il était exclu que je change de famille puisque j'étais devenue trop âgée pour cela. J'avais dépensé beaucoup d'argent pour pouvoir venir en Belgique et, au final, me faire exploiter comme personnel de maison. Je n'ai même pas gagné le salaire minimum, juste de l'argent de poche. »
(fille au pair sud-américaine via guichet sans risque de Fairworkbelgium)

Textes présentés dans l'exposition

Au pair - échange ou exploitation ?

« Aimerais-tu vivre dans un autre pays pendant un certain temps ? Apprendre la langue et la culture directement dans une famille d'accueil autochtone, te faire des amis pour la vie et, en même temps, alimenter ton CV ? Dans ce cas, deviens au pair à l'étranger » ! (AuPairWorld)

C'est avec ces attentes que de nombreux jeunes gens commencent un séjour au pair en Europe. Ils ont entre 18 et 27 ans ; ce sont pour la plupart des femmes, qui viennent du monde entier. Certain-e-s recherchent l'expérience culturelle, veulent apprendre une nouvelle langue ou améliorer leur connaissances linguistiques ; d'autres voient aussi le programme AuPair comme une opportunité d'immigration en Europe.

L'idée du programme AuPair est basée sur l'échange culturel et la réciprocité. Dans le meilleur des cas, le jeune au pair est accueilli-e dans la famille comme

une grande sœur ou un grand frère, soulage les parents, apprend la culture et la langue, partage la sienne et participe à la vie quotidienne de la famille comme un membre à part entière. Cependant, le programme favorise également le traitement des au pair en tant que garde d'enfants et aide-ménagère bon marché. Sur le plan juridique, le statut des jeunes au pair n'est pas réglementé de manière uniforme en Europe. Le nombre d'heures de travail et le montant de l'argent de poche varient d'un pays à l'autre. Il n'existe pas d'institution étatique en Allemagne, en Belgique ou au Luxembourg qui contrôle de manière proactive les conditions de travail dans les familles. Les au pair ne connaissent souvent pas leurs droits. La limite entre travail et loisirs s'estompe lorsque l'on vit sous le même toit et, dans un pays étranger où l'on parle une langue étrangère, ces jeunes ont peu de soutien de l'extérieur quand ils sont exploités.

Protéger les jeunes au pair en Belgique

Milena De la Rubia, uni.lu

Un jeune au pair est en principe une personne qui vient en Belgique pour y apprendre la langue et la culture et qui, pour cette raison, réside chez une famille. En échange, il peut lui être demandé de participer aux tâches ménagères. La pratique enseigne toutefois qu'un jeune au pair est toujours utilisé comme garde d'enfants et comme aide-ménagère lorsque les parents sont absents et que l'apprentissage de la langue ou de la culture passe au second plan. (...) L'exploitation grâce au système au pair est monnaie courante. FAIRWORK Belgium est très souvent confrontée à des jeunes au pair victimes d'exploitation par leur «famille d'accueil». (...) [Les] contrôles des services d'inspection ont révélé que les règles n'étaient pas respectées dans plus d'un tiers des cas. Les infractions consistent dans des heures supplémentaires, des tâches trop lourdes, le non paiement de l'argent de poche, etc. (...) Un certain nombre de jeunes au pair ont été mis à la porte par leur famille d'accueil et laissés à leur sort. (...) un grand nombre de jeunes au pair ne souhaitent pas porter plainte, malgré les problèmes.

Le SERV [Conseil socio-économique flamand] formule une proposition claire pour l'avenir. Il recommande en effet de considérer les jeunes au pair comme des domestiques au pair. Ceux-ci jouiraient des mêmes conditions de rémunération et de travail que les domestiques à résidence (...). Le nombre d'heures de

travail serait limité à 20 ou 25 et un programme culturel obligatoire serait maintenu. L'employeur, juridiquement parlant, du domestique au pair ne serait pas la famille d'accueil mais une agence de travail intérimaire ayant reçu un agrément spécifique. (...) FAIRWORK Belgium préconise de convertir le système au pair en un système de migration de travail comme proposé par le SERV.
D'après fairworkbelgium.be

Agences Au Pair

Pour les familles :

- ▶ Vous recherchez une personne pour garder vos enfants
- ▶ Vous désirez être secondés au quotidien à hauteur de 25 heures par semaine
- ▶ Votre famille est ouverte et accueillante
- ▶ L'échange culturel vous intéresse (<https://fee-revee.com/accueillir/>)

Devenir famille d'accueil et accueillir un-e jeune au pair

Accueillez un-e jeune au pair et facilitez votre organisation familiale grâce à cette solution moderne. Un-e au pair vous donne beaucoup plus de flexibilité dans la garde de vos enfants et vous offre un échange culturel direct chez vous.
Une flexibilité incomparable de la garde d'enfants
De nouveaux horizons culturels pour toute la famille
Simple et efficace
<https://www.aupairworld.com/de/au-pair-aufnehmen>

Équilibre entre famille et travail

Devenir famille d'accueil, c'est prendre une décision importante. C'est avant tout être prêt pour un échange interculturel, réciproque et constructif, mais c'est aussi trouver un meilleur équilibre entre famille et travail grâce à l'aide d'un-e jeune au pair.

C'est une situation gagnant-gagnant.

Si vous décidez d'accueillir un-e jeune au pair chez vous pendant un certain temps, il-elle vous aidera à effectuer des tâches ménagères faciles, et pour lui-elle, ce sera l'occasion de découvrir de nouveaux horizons. Les deux parties sont donc gagnantes !

<https://www.ao-aupair.lu/au-pair-gastfamilie-werden.html>

Un-e au pair vous soutient dans la vie quotidienne avec vos enfants et apporte une autre culture et une autre langue dans votre famille. Vous et vos enfants allez acquérir une expérience précieuse et vous serez soulagés dans votre quotidien avec vos enfants.

Vous cherchez un soutien pour la garde de vos enfants et souhaitez accueillir un-e au pair dans votre famille ?

<https://www.weaupair.com/gastfamilie-werden>

Pour les au pairs :

Vous souhaitez améliorer vos connaissances linguistiques et vous enrichir culturellement au sein d'une famille d'accueil étrangère ? Devenez au pair, vous veillerez sur des enfants (...) et effectuez quelques tâches ménagères en échange d'une pension complète et d'un peu d'argent de poche.

<https://fee-r evee.com/au-pair/>

Devenir au pair - l'expérience de ta vie

Aimerais-tu vivre dans un autre pays pendant un certain temps ? Apprendre la langue et la culture directement dans une famille d'accueil locale, te faire des amis pour la vie et en même temps enrichir ton CV ? Alors, deviens au pair à l'étranger !

<https://www.aupairworld.com/de/au-pair-werden>

Tu aimes les enfants et tu veux leur consacrer du temps, t'occuper d'eux consciencieusement, en échange d'une grande aventure ?

Devenir au pair, c'est saisir l'opportunité de voyager, d'apprendre une ou plusieurs langues étrangères, de découvrir tes compétences, de rencontrer de nouveaux amis et une nouvelle famille.

<https://www.ao-aupair.lu/au-pair-in-luxemburg-werden.html>

Découvrir le monde - ou du moins une petite partie du monde. Vivre complètement ailleurs et élargir tes horizons. De préférence là où beaucoup d'autres avant toi ont déjà fait de bonnes expériences.

<https://www.weaupair.com/au-pair-werden>

Protéger les jeunes au pair en Belgique

Un jeune au pair est en principe une personne qui vient en Belgique pour y apprendre la langue et la culture et qui, pour cette raison, réside chez une famille. En échange, il peut lui être demandé de participer aux tâches ménagères. La pratique enseigne toutefois qu'un jeune au pair est toujours utilisé comme garde d'enfants et comme aide-ménagère lorsque les parents sont absents et que l'apprentissage de la langue ou de la culture passe au second plan. (...) L'exploitation grâce au système au pair est monnaie courante. FAIRWORK Belgium est très souvent confrontée à des jeunes au pair victimes d'exploitation par leur «famille d'accueil». (...) [Les] contrôles des services d'inspection ont révélé que les règles n'étaient pas respectées dans plus d'un tiers des cas. Les infractions consistent dans des heures supplémentaires, des tâches trop lourdes, le non paiement de l'argent de poche, etc. (...) Un grand nombre de jeunes au pair ne souhaitent pas porter plainte, malgré les problèmes.

Le SERV [Conseil socio-économique flamand] formule une proposition claire pour l'avenir. Il recommande en effet de considérer les jeunes au pair comme des domestiques au pair. Ceux-ci jouiraient des mêmes conditions de rémunération et de travail que les domestiques à résidence (...). Le nombre d'heures de travail serait limité à 20 ou 25 et un programme culturel obligatoire serait maintenu. L'employeur, juridiquement parlant, du domestique au pair ne serait pas la famille d'accueil mais une agence de travail intérimaire ayant reçu un agrément spécifique. (...) FAIRWORK Belgium préconise de convertir le système au pair en un système de migration de travail comme proposé par le SERV.

Informations: fairworkbelgium.be

Faux travail indépendant : travailleur domestique et Au Pair

Site Fair Work Belgium

A. Personnel domestique

<https://www.fairworkbelgium.be/fr/workers/domestic-workers/>

2011 : Organisation Internationale du Travail (OIT) adopte la convention C189 relative au travail décent pour le travailleur domestique

En vigueur en Belgique en 2015

Buts :

- ▶ Reconnaître ces travailleurs comme des travailleurs à part entière
- ▶ Droit travail (salaire minimum, accès à la sécurité sociale, ...)
- ▶ Définitions :
 Travail domestique = le travail effectué au sein de ou pour un ou plusieurs ménages
 Travailleur domestique = toute personne de genre féminin ou masculin exécutant un travail domestique dans le cadre d'une relation de travail.

Trois statuts différents définis en Belgique :

1. Travailleurs domestiques (<https://www.fairworkbelgium.be/fr/workers/domestic-workers/domestic-servants/>)

Un travailleur au service d'un particulier dans la sphère privée. Ces travailleurs effectuent des travaux ménagers d'ordre manuel pour les besoins du ménage de son employeur.

Janvier 2020 = 3 catégories distinctes :

- ▶ Nettoyage
- ▶ Entretien ménager (vêtements, repas, tâches ménagères, ...)
- ▶ Garde d'enfants

2. Personnel domestique diplomatique (<https://www.fairworkbelgium.be/fr/workers/domestic-workers/diplomatic-house-staff/>)

Les Conventions de Vienne sur les services diplomatique et consulaire permettent à un diplomate d'employer des travailleurs domestiques diplomatiques (officiellement appelés domestiques privés) à son service personnel et de les faire venir travailler en Belgique

!! À faire approuver par la Direction du protocole du SPF Affaires Étrangères

3. Titres services (<https://www.fairworkbelgium.be/fr/workers/domestic-workers/service-checks/>)

Le système des « titres-service » est un système tripartite, subventionné par le gouvernement, dans lequel une personne privée (l'utilisateur) paie une agence officiellement reconnue (l'employeur) pour la mise en œuvre de certaines ménages tâches par un employé de l'agence.

B. Au Pair

<https://www.fairworkbelgium.be/fr/workers/au-pairs/?wpvdoelgroep=au-pair/>

Le placement au pair est un statut de séjour officiel et temporaire qui se réfère à un jeune entre 18 et 25 ans qui vient en Belgique dans le cadre d'un programme d'échange culturel avec comme objectif principal d'apprendre l'une des trois langues officielles (néerlandais, français ou allemand) et d'approfondir sa connaissance de la culture belge.

Le jeune au pair est accueilli dans une famille d'accueil où il reçoit de la nourriture, un abri et de l'argent de poche mensuel. Au pair n'est pas n'importe quel mot et pas un synonyme de nounou/baby-sitter ou femme de ménage.

<https://www.fairworkbelgium.be/fr/faq/werkuren-taken/>

Assistance de 20H/ semaine MAXIMUM + MAXIMUM 4H/jour.

Si plus d'heures ? Alors considéré-e comme vrai-e travailleur-euse domestique et tout ce que cela implique.

Dans les tâches des 20h ?

Interdiction de garder les enfants de - de 6 ans + pas de garde le week-end ou en soirée

Interdiction de donner des soins aux personnes âgées

Tâches ménagères légères

Le contrat ?

<https://www.fairworkbelgium.be/fr/faq/de-au-pair-modelovereenkomst/>

L'Arrêté royal qui régleme le programme au pair en Belgique s'applique dans tout le pays, mais sa mise en œuvre et son suivi relèvent de la compétence des régions. Chaque région a mis en œuvre les dispositions de l'arrêté royal dans son propre contrat type.

!! Pas un contrat de travail, plus un accord dans le cadre d'un programme d'échange culturel.

Chaque modèle (Flandre, Wallonie, Bruxelles, Communauté germanophone) reprend les mêmes conditions légales.

<https://www.fairworkbelgium.be/fr/faq/wat-zijn-de-legale-voorwaarden/>

Le site reprend également des rubriques sur « Comment porter plainte ? »

(<https://www.fairworkbelgium.be/fr/faq/hoe-kan-je-klacht-indienen/>),

« Conseils pour recueillir des preuves »

(<https://www.fairworkbelgium.be/fr/faq/tips-om-bewijzen-te-verzamelen/>), ...

Site AuPairWorld

<https://www.aupairworld.com/fr>

Conditions du séjour Au Pair en Belgique : <https://www.aupairworld.com/fr/programmes-au-pair/belgique>

Parmi les messages envoyés à l'équipe d'AuPairWorld, seuls 5 pourcent sont des réclamations, dont une partie seulement concerne les horaires de travail abusifs et les tâches injustifiées.

« Au Pair » signifie « Égalité »

Le terme « au pair » signifie « à égalité » et reflète donc bien ce que devrait être le séjour au pair. Un jeune au pair est une grande soeur ou un grand frère qui soutient sa famille d'accueil pendant une durée déterminée en s'occupant des enfants et en assumant quelques tâches ménagères légères. Le jeune au pair, considéré comme un membre de la famille à part entière, reçoit en contre-partie de l'argent de poche ainsi que gîte et couvert. Il participe aussi à un cours de langue. L'objectif du séjour est de permettre un véritable échange culturel tout en bénéficiant d'un cocon familial.

Un jeune au pair n'est néanmoins ni une femme de ménage, ni un domestique ou un employé bon marché ! Il existe des directives et règlements dans les différents pays d'accueil concernant les horaires de travail, le montant de l'argent de poche et les tâches autorisées. Tant les au pairs que les familles d'accueil sont tenus de les respecter.

Quid du travail et des horaires ?

Autant de questions que jeunes au pair et familles d'accueil doivent éclaircir ensemble. Un manque de concertation et de communication peut conduire à des malentendus ou conflits.

Il est indéniable que la frontière entre temps de travail et temps libre est souvent floue lorsque l'on partage le quotidien d'une famille en tant qu'au pair. Mettre le couvert, préparer le repas du soir, garder l'oeil sur les enfants pendant qu'ils regardent leur feuilleton préféré... pour certains, cela fait partie de la vie de famille, pour d'autres, c'est du temps de travail. Il est donc primordial de s'accorder sur ces points avant le début du séjour. Toutefois, le séjour au pair doit aussi être synonyme de flexibilité. En tant qu'au pair, il se peut que tu sois amené(e) à travailler quelques heures de plus certains jours mais ta famille devra alors veiller à t'accorder une journée de libre par la suite. Tout est une question d'équilibre... et d'équité !

Que faire si tu te sens exploité ?

Site RTL-TVI

« Les jeunes filles au pair victime de nombreux abus ».

<https://www.rtl.be/info/belgique/societe/les-jeunes-filles-au-pair-victimes-de-nombreux-abus-supprimez-ce-statut--432957.aspx>

07 juillet 2014

Omar Garcia de l'Orca, l'Organisation pour les travailleurs immigrés clandestins, une asbl qui vient en aide aux employés domestiques. ☒ Il demande la suppression du statut.

Les travailleurs au pair ont besoin d'un permis de travail B. 307 jeunes ont pu en bénéficier en 2013. En réalité, il y a pourtant beaucoup plus de travailleurs au pair car les résidents de l'Union européenne n'ont pas besoin de permis B.

Témoignages

<https://madame.lefigaro.fr/societe/jeune-fille-au-pair-tuee-a-londres-un-drame-amene-se-reproduire-091017-134691>

Différents exemples sur Youtube (mais il y en a beaucoup) :

<https://www.youtube.com/watch?v=8t-qroPspTI&t=3s>

<https://www.youtube.com/watch?v=pxn6dbnYCMA>

https://www.youtube.com/watch?v=IHAR_Ugu4wg

Google Forms

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1CnYA01e5wMzc6rBBVZDmlh_Uff0q8pGvI5CKOaPyFV4/edit?usp=sharing

Voici le lien pour les résultats obtenus à ce jour (9 témoignages en date du 03 mai 2021).

Milena

<https://fee-revee.com/agence-au-pair>

Fairworkbelgium

<chrome-extension://oemmndcbldboiebfnladdacbfdmadadm/https://www.fairworkbelgium.be/wp-content/uploads/2021/06/FAI-jaarverslag-2020-FR.pdf>
S. 28-33

Instagram: fairworkbe

ici vous retrouverez les visuels thématiques utilisés lors de l'exposition que vous pouvez imprimer : http://www.lafonderie.be/wp-content/uploads/2025/07/Bache_Jeunes_au_pair.pdf

LES LIVREUR-EUSES

Témoignages et citations

- ▶ « Je le vois tous les jours. Le livreur enfourche un vélo vers 6h, jusqu'à 23h. Et tous les soirs, il dîne à l'Armée du Salut. Sans papiers, il est contraint de travailler avec le compte d'un "patron", qui lui reverse 400 euros par mois. »
- ▶ « Je m'appelle Christian, je suis livreur de pizzas parce que j'ai besoin d'un horaire flexible pour mes études. »
- ▶ « 50 minutes d'attente pour une pizza ! Et en plus, c'est si cher. Je ne donnerai certainement pas de pourboire pour ce service lamentable. »
- ▶ « Coursier à vélo, c'est le boulot idéal pour un jeune homme : tu fais du sport et tu es payé pour ça ! »

Liberté, mais à quel prix...

Livreur (ancien employé) – 12 février 2022

3.5€ de l'heure soit plus de deux fois moins que le smic.

Ça devrait être illégal.

De plus pas de retraite, et on doit payer 22% à l'URSAAF alors que l'on gagne deux fois moins que le smic.

Points positifs :

Liberté de travailler ou pas.

Points négatifs :

Esclavage, travailler pour rien.

Deliveroo précarité

Livreur (employé actuel) – 22 janvier 2022

Être livreur chez Deliveroo ne permet pas de vivre décemment en 2022,
0 couverture en cas de problème médicaux / rémunération beaucoup trop faible / 0 contact avec la hiérarchie.

Points négatifs

Rémunération trop faible.

Salariat déguisé

Coursier livreur (employé actuel) – 23 décembre 2021

Voilà bientôt 4 ans que je suis coursier partenaire de livraison, au début sa fonctionnait très bien et en travaillant bien on pouvait se faire 2000 à 3000€/mois, puis le prix des courses a baissé d'année en année, aujourd'hui je livre en scooter et non à vélo à cause de la difficulté des trajets et des longues distances, les frais de déplacement ne sont pas pris en compte, prime de pluie très faible, pas de tarif de nuit ni de jour férié, prix des courses sous payé, aucune aide financière, un statut précaire ne donnant très peu de droits et avantages.

Points positifs :

Liberté de travailler ou pas.

Points négatifs :

Esclavage, travailler pour rien.

Gestion tyrannique – salaire de misère

Livreur (ancien employé) – 11 octobre 2021

Travailler pour Deliveroo était une bonne opportunité il y a 2 ans de cela.

Postuler pour travailler pour cette plateforme est tout bonnement un suicide.

Avec les charges vous travaillerez pour moins d'un smic en roulant tous les jours (par tous les temps).

Retour d'expérience :

- ▶ Beaucoup trop de livreurs : imaginez-vous devoir partager un gâteau pour 50 personnes.
- ▶ Énormément de travailleurs sans papier (concurrence déloyale)
- ▶ Surveillance à outrance de la plateforme, système de sanction très opaque
- ▶ Cours à bientôt 2€ ?
- ▶ Tarifs baissent chaque année

Attente interminable à tourner en rond au centre-ville sans recevoir de commande : c'est les livreurs que vous observez dans chaque centre-ville désormais.

Bonus : 1 restaurant sur 2 travaillant pour les plateformes manquent cruellement de professionnalisme. Temps d'attente très long (parfois 20 min) et un réel mépris (condescendance) pour les livreurs.

Bref, à moins que d'avoir vraiment aucun autre choix je vous déconseille fortement de travailler pour ces plateformes.

Points positifs :

Presque aucun.

Points négatifs :

Très mal payé, soumission totale envers les plateformes, trop de livreur, concurrence avec les livreurs sans papiers

Esclavage en puissance

Chauffeur pour les plateformes (ancien employé) – 2 avril 2022

Juste bon à vous massacrer et à prendre la défense des clients indécents, un salaire misérable pour un nombre d'heures folles et des commissions exorbitantes prélevées sur chaque course qui sont juste insupportables : À éviter vraiment et je ne comprends même pas que de telles « boîtes » existent encore en France.

Points positifs :

Aucun.

Points négatifs :

Tout.

Pourrie

Livreur Uber Eats (ancien employé) – 9 juin 2022

Uber ne calcule pas les indépendants tant qu'ils font leur chiffre.

Points négatifs :

Aucun avantage.

Textes présentés dans l'exposition

Les faux - indépendants - Le travail indépendant fictif

Les faux indépendants ou les pseudo-indépendants sont des personnes qui semblent être des indépendants mais qui sont en réalité des employés dépendants.

Selon la jurisprudence, ce qui distingue les indépendants des travailleurs est l'absence de lien d'autorité. Cette distinction classique est fondamentale ; les salariés travaillent sous la subordination d'un employeur qui dirige et contrôle les activités réelles.

À l'époque actuelle du supercapitalisme, où le profit maximal et les prix bas dictent le marché, et du « cybertariat », on s'oriente facilement vers le faux travail indépendant. Les faux indépendants sont ceux qui sont traités à tort comme des indépendants dans une situation qui correspond à celle d'un salarié.

Les marchés du travail, cependant, évoluent constamment. La distinction classique est mise sous pression, il devient de plus en plus difficile de l'appliquer dans la pratique. En effet, contrairement aux salariés, les indépendants ne sont en principe pas couverts par le droit du travail et ils sont socialement peu (ou pas du tout) protégés.

Les exemples sélectionnés pour cette exposition peuvent illustrer cette évolution : abattoirs, services de livraisons et entreprises de construction ont recours à des sans-papiers. Le mouvement migratoire accroît la susceptibilité d'effectuer ce type de travail.

ici vous retrouverez les visuels thématiques utilisés lors de l'exposition que vous pouvez imprimer : http://www.lafonderie.be/wp-content/uploads/2025/07/Bache_Livreureuses.pdf

LES TRAVAILLEUR·EUSES SANS-PAPIER

Témoignages et citations

- ▶ « Là-bas, sur le chantier, ce sont sûrement des sans-papiers qui travaillent. Les pauvres, les pauvres ! D'un autre côté, personne ne les a forcés à venir ici. Ils auraient pu rester chez eux. »
- ▶ « Quoi ? Seulement 4 euros pour raccourcir l'ourlet de la jupe ? À ce prix-là, ils doivent travailler avec des clandestins. Mais je m'en fiche un peu. Qu'est-ce que je peux y changer ? Si quelqu'un peut faire quelque chose contre l'exploitation, c'est bien l'État. »
- ▶ « Ils sont là. Pourquoi ne profiterai-je pas de cette main-d'œuvre bon marché ? Celui à qui j'ai donné du travail était très content. »
- ▶ « Je devrais être payé beaucoup plus, mais on m'a menti. Et si je me fais porter malade, je suis expulsé de mon logement. »
- ▶ « C'est un travail difficile, mais au moins je peux gagner un peu d'argent pour ma famille restée au pays. »
- ▶ « Ils ont la belle vie, ces hommes. Un minibus vient les chercher tous les jours pour les conduire au travail. C'est plus confortable que chez eux ! »



Amine

Algérien, 35 ans

Sans-papiers, depuis 10 ans en Belgique

Je travaille comme boucher dans différentes villes. Il y a plus de travail à Bruxelles mais les loyers sont impayables. Je travaille donc en juin, juillet et août à Bruxelles tout en squattant chez un copain. Ça me permet de gagner assez d'argent pour payer mes loyers, pendant 6 mois, à Charleroi. Le reste de l'année, je travaille quand c'est possible. Dommage que les Belges ne mangent pas des barbecues toute l'année.



Benaissa

Algérien, 51 ans

Sans-papiers, depuis 20 ans en Belgique

J'ai travaillé un peu partout en Belgique. J'ai mon permis tracteur donc je peux être utile pour aider aux champs. Quand ce n'est pas la saison, je travaille où je trouve. Cet hiver, j'ai travaillé dans une boulangerie. Mais dès que les beaux jours reviennent ; je vais proposer mes services à un agriculteur. Je dois souvent faire le tour de plusieurs fermes avant de trouver quelqu'un qui accepte de m'engager.



Miloud

Marocain, 53 ans

Sans-papiers, depuis 20 ans en Belgique

J'ai rejoint mon frère en Belgique qui travaillait dans une boulangerie. Lui a ses papiers, moi toujours pas. J'ai travaillé pendant 10 ans dans l'agriculture avant de remplacer mon frère dans la boulangerie. J'aime ce métier, même si je travaille de nuit.



Kimba

Nigérien, 60 ans

Arrivé en Belgique il y a 30 ans, il reçoit ses papiers 13 ans plus tard, en 2005.

J'ai fui le Niger pour des raisons politiques car je me révoltais contre les injustices. Dès que je suis arrivé en Belgique, j'ai voulu être actif. Ne pouvant pas travailler, j'ai aidé comme bénévole au Centre d'hébergement mais aussi dans une association locale. Dans mon parcours et celui d'autres migrants, j'ai vu beaucoup d'injustices et j'ai décidé de me battre contre celles-ci. J'ai été très actif dans les actions pour la régularisation des sans-papiers. C'est dommage qu'on perde autant de temps et d'énergie pour avoir nos papiers. Lorsque j'ai enfin pu commencer à déclarer mon travail et cotiser pour ma pension, j'avais 43 ans. C'est tard.



Amélie Rodriguez

Responsable Nationale Migrants, syndicat belge CSC

Notre objectif est d'informer les travailleurs migrants, avec ou sans papiers, sur leurs droits, la législation du travail en Belgique, de lutter contre toutes les formes d'exploitation et de discrimination, mais aussi de visibiliser l'invisible et de proposer des actions concrètes et des solutions. Nous voulons être acteur de changements et soutenons ces sans-papiers, hommes ou femmes qui se mobilisent et prennent des risques pour le bien collectif. Imaginez ce que ça représente pour eux de se mettre en grève ou d'aller voir un syndicat.

**Riet Vandeputte**

Coordinatrice de l'Ecole des Solidarités de Charleroi/
Cenforsoc

L'Ecole des Solidarités, c'est surtout un moment de rencontre pour les sans-papiers où ils peuvent partager autour de leurs difficultés. On oublie souvent que les sans-papiers sont des hommes et des femmes qui ont des rêves, des projets, des envies et qui pour des raisons administratives vivent dans la précarité et sont souvent victimes d'employeurs ou logeurs malveillants.

Je m'intéresse à la thématique depuis mes études et les mouvements d'occupation des sans-papiers dans les années 90 et c'est très frustrant de voir que leurs situations ont si peu évolué en 30 ans. Je vois et j'entends, aujourd'hui comme hier, des témoignages similaires et des vies brisées. Difficile pour ces hommes, ces femmes mais aussi leurs enfants de garder espoir. Il faut réussir à convaincre nos hommes politiques d'agir en leur faveur.

« Les travailleurs payaient généralement des loyers excessifs pour un hébergement. En raison de leur situation de dépendance précaire, il était quasiment impossible pour eux de trouver un logement par d'autres moyens. Avec ce modèle, les travailleurs étaient doublement exploités ».

(DGB-Projekt „Faire Mobilität“)

Textes de l'exposition

Les sans-papiers, une réserve de main d'œuvre non-libre

Selon les estimations, entre 3,9 et 4,8 millions de sans-papiers vivraient sur le territoire de l'Union Européenne.

Être « sans-papiers » est une situation administrative. Le terme désigne les personnes qui résident sur un territoire sans posséder le titre de séjour requis pour cause d'expiration de visa, de refus du droit d'asile, d'échec d'un regroupement familial, de perte d'un contrat de travail... ou encore des enfants nés de parents sans-papiers. Les situations sont multiples, mais la réalité reste la même : des hommes et des femmes, sans droits, qui travaillent clandestinement dans l'agriculture, le travail domestique, l'industrie alimentaire, la construction, l'HORECA, le petit commerce... qui suivent des formations ou qui luttent pour leur survie.

Selon les/des ONG et les/des syndicats, régulariser le séjour des sans-papiers apporterait de nombreux avantages:

- ▶ Lutter contre l'exploitation, le travail au noir et le dumping social, les marchands de sommeil, les violences faites aux femmes ;
- ▶ Réguler le marché du travail ;
- ▶ Faire contribuer ces personnes au refinancement de la sécurité sociale ;
- ▶ Soutenir la relance économique ;
- ▶ Répondre au besoin urgent de main-d'œuvre qui résulte de la crise sanitaire ;
- ▶ Et à moyen terme palier au déficit démographique.

Selon d'autres, les régularisations des sans-papiers doivent être limitées pour maintenir la cohésion sociale.

Abus des contrats de prestation de services dans les abattoirs

Travail à la pièce, heures supplémentaires non rémunérées et sans même recevoir le salaire minimum - cela n'est pas autorisé par le droit du travail mais cela faisait pourtant partie du quotidien des ouvriers·ères d'abattoirs allemands.

De nombreux immigrant·es d'Europe de l'Est viennent en Allemagne dans l'espoir de gagner de l'argent pour soutenir leur famille restée au pays. Ils ne connaissent souvent ni la langue allemande ni la législation allemande. Cela a permis de les exploiter facilement par le biais de contrats "de prestation de services", conclus entre des entreprises et des sous-traitants. De cette manière, de nombreux abattoirs pouvaient se soustraire à leur responsabilité juridique vis-à-vis de leurs ouvriers·ères qui se sont retrouvés dans une situation de forte dépendance. Les loyers et les frais de transport étaient souvent déduits de leur salaire. Les salaires ont été massivement réduits. Les dispositions légales n'étaient pas respectées.

La nouvelle loi sur le contrôle de la protection du travail de 2021 a interdit les contrats de prestation de services dans le secteur central de l'industrie de la viande. Les travailleurs·euses sont désormais directement employés·es par l'abattoir et ont droit au salaire minimum et aux négociations collectives. La situation ne s'est toutefois pas améliorée partout. Il est donc impossible de généraliser ces affirmations.

ici vous retrouverez les visuels thématiques utilisés lors de l'exposition que vous pouvez imprimer : http://www.lafonderie.be/wp-content/uploads/2025/07/Bache_sans-papiers.pdf

LES DÉTENU·ES

Témoignages et citations

- ▶ « Maintenant, chaque fois que je vais manger des pralines, je vais penser aux détenus qui fabriquent les emballages ! Est-ce que je vais encore avoir envie d'en manger ? Pourquoi faut-il toujours culpabiliser les consommateurs ? »
- ▶ « Je suis perçu comme une personne, un être humain. Et pas seulement comme un numéro administratif ou quelque chose de semblable. Et je trouve ça bien. (...) Le travail nous permet de passer le temps. Ainsi, nous sommes occupés une partie de la journée et ne restons pas dans nos cellules. En plus, nous sommes payés. »
(Détenue de la prison luxembourgeoise de Schrassig, 2017)
- ▶ « Ce qu'il y a d'intéressant, ça n'est pas le travail en lui-même, c'est le statut et le bon équilibre mental que ça apporte. »
(Détenue, 30 ans, Enquête de la Ligue des Droits de l'Homme, Belgique, 2016)
- ▶ « Si vous ne travaillez pas, vous restez enfermé en cellule 22 heures par jour. »
(Détenue, 38 ans, Enquête de la Ligue des Droits de l'Homme, Belgique, 2016)
- ▶ « On a besoin de cet argent pour cantiner et payer la télé... »
(Détenue, 42 ans, Enquête de la Ligue des Droits de l'Homme, Belgique, 2016)
- ▶ « La rémunération du travail en prison se résume à des cacahuètes, l'équivalent au salaire du Bangladesh. »
(Détenue, 40 ans, Enquête de la Ligue des Droits de l'Homme, Belgique, 2016)
- ▶ « Le travail en prison ? Un esclavage pour le détenu. »
(Détenue, 51 ans, Enquête de la Ligue des Droits de l'Homme, Belgique, 2016)

Textes présentés dans l'exposition

Le travail en prison

« Le contrefacteur est puni des travaux forcés à perpétuité. » Cette mise en garde imprimée sur nos anciens billets de banque a depuis longtemps disparu. Elle témoigne que, pendant des siècles, le travail en prison était pensé comme une expiation des crimes commis. À partir des années 1950, il sera plutôt perçu comme un outil de réinsertion.

La nature du travail pénitentiaire varie selon les États. S'il est de nature volontaire en Belgique et en Allemagne, il reste obligatoire pour les criminels au Luxembourg. Par contre, le profil des détenus est partout similaire : ils sont principalement masculins (4% seulement de la population carcérale belge est féminine), jeunes, précarisés et peu instruits.

Pour beaucoup, la prison pourrait être l'occasion d'un nouveau départ. C'est rarement le cas. Dans les prisons belges, l'offre de travail est insuffisante : un tiers seulement des demandes sont rencontrées. Quant à la formation professionnelle, elle reste limitée et peu valorisable.

Travailler en prison, c'est revenir au 19^e siècle. Les détenus sont privés des droits élémentaires : pas de contrats, d'indemnités de chômage ou de représentations syndicales. Les conditions de travail dépendent des infrastructures et les salaires proposés plongent bien en dessous du revenu minimum.

Malgré tout, travailler offre des avantages, comme quitter sa cellule, occuper ses journées et garder un rythme de vie. Le travail carcéral a, en outre, une fonction sociale.

La structure pénitentiaire de nos trois pays tranche avec d'autres politiques. Les prisons ouvertes des pays scandinaves ont fait baisser la population carcérale : les détenus travaillent à l'extérieur, paient leurs impôts, voire exercent leurs anciens emplois. Ce système novateur s'accompagne d'un taux de récidive très bas (16 % en Norvège, contre 40 % en Belgique).

Privés de toutes libertés, les détenus ont-ils un choix possible dans le travail ?



Copyright : Christophe Lalmand

Qui a le choix dans le travail pénitentiaire?

Le travail pénitentiaire offre des avantages aux entreprises en termes de coût, d'encadrement ou de flexibilité. Pour les détenus, par contre, il ne favorise en rien leur réinsertion professionnelle et les renvoie à un autre monde, hors des droits acquis depuis longtemps par les travailleurs libres.

Alors que les normes internationales en matière de travail carcéral sont claires, nos trois pays restent très en deçà de ce qu'elles préconisent. Les réformes à apporter ne sont pas porteuses électoralement : qui voterait pour une hausse des salaires en prison, un contrat de travail et une vraie politique de formation pour les prisonniers ? En Belgique, le législateur a voulu mettre de l'ordre avec la loi Dupont de 2006 sur le statut des détenus, en réaffirmant que, même privés de liberté, ils doivent conserver leurs droits. Mais cette loi n'a jamais été appliquée, les Arrêtés royaux n'ayant pas été votés.

Qui a le choix dans le travail pénitentiaire ? Les entreprises choisissent effectivement de collaborer avec un personnel stable et docile. Le consommateur, lui, ne fait pas toujours le choix d'acheter sciemment un produit fabriqué en prison. Quant au détenu, le choix n'existe pas pour lui en prison : il se contente de subir.

Tableau comparatif/statement

Les normes supranationales recommandent que les personnes privées de liberté aient accès au travail dans des conditions décentes se rapprochant de celles de l'extérieur. La réinsertion reste la justification principale du travail pénitentiaire, grâce notamment à des formations professionnelles.

- ▶ Les **conventions 29 (1930) et 105 (1957) de l'Organisation internationale du Travail (OIT)** fixent des conditions spécifiques à respecter : consentement écrit des détenus, salaires minimum, normes de sécurité et de santé ;
- ▶ **Déclaration universelle des Droits Humains, art. 23 (1948)** : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage » ;
- ▶ **Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (1955)** : « Les détenus travailleurs doivent se voir attribuer une activité professionnelle compte tenu de leurs aptitudes physiques et mentales (...). L'intérêt qui doit prévaloir est celui de la formation dans un but de réinsertion » ;
- ▶ **Règles pénitentiaires européennes nr 26 (2006)** : « Le travail doit être considéré comme un élément positif du régime carcéral et en aucun cas être imposé comme une punition (...) et doit permettre, dans la mesure du possible, d'entretenir ou d'augmenter la capacité du détenu à gagner sa vie après sa sortie de prison ».

Les modalités du travail en prison varient fortement d'un pays à un autre. Volontaire, ou obligatoire, il peut être ou ne pas être soumis au droit du travail.

	Grand-Duché du Luxembourg	Royaume de Belgique	République fédérale d'Allemagne
Le travail pénitentiaire est-il obligatoire ?	Obligatoire pour les condamnés criminels et correctionnels, facultatif pour les autres détenus.	Non.	Dans certains Länder, le travail reste obligatoire, alors qu'il est aboli dans d'autres.
Durée de travail ?	Journée de 8 h. Les détenus n'ont pas droit à des congés et les heures d'absence ne sont pas rémunérées.	La durée de travail et les horaires sont fixés par le règlement d'ordre intérieur des prisons. Elle ne peut pas excéder celle des activités similaires dans la société externe. Pas de congés payés mais droit à un repos hebdomadaire.	Entre 35 et 40 h/semaine
Quel salaire ?	Le salaire horaire varie de 2,05 à 4,75 €. Le salaire comprend le pécule disponible et le pécule de réserve. Un condamné ne peut pas disposer de tout son salaire.	Gratification variant entre 1,10 et 2,50 € /par heure (200 et 450 € par mois), accordée à la pièce, à l'heure, à la journée, à la semaine ou au mois, en fonction des travaux effectués.	Entre 1 et 3 € par heure. Les détenus reçoivent entre 200 et 500 € par mois. Les détenus allemands réclament l'introduction d'un salaire minimum dans les établissements pénitentiaires et ont lancé en 2022 une pétition pour l'obtenir. lancé en 2022 une pétition pour l'obtenir.
Collaboration avec les entreprises	L'entreprise fournit les matières premières. Le prix est fixé par le directeur de la prison sur proposition du technicien. La loi régit l'utilisation des revenus du travail en prison.	Le travail pénitentiaire est géré par Cellmade, SPF Justice. Les entreprises apportent tout ce qui est nécessaire au travail (machines, matières premières). Une partie des bénéfices est investie dans les formations.	Les détenus peuvent travailler non seulement pour des entreprises commerciales, mais aussi pour de grands groupes internationaux.
Sanctions	Pour une faute commise, les détenus peuvent être éloignés temporairement ou définitivement d'un atelier, voire être contraints d'exercer un travail non rémunéré pendant une période limitée.	Les détenus peuvent perdre leur emploi comme sanction pour une faute de discipline de quelque nature.	Seules les fautes en rapport direct avec le travail pénitentiaire peuvent mener à la perte de ce travail.

ici vous retrouverez les visuels thématiques utilisés lors de l'exposition que vous pouvez imprimer : http://www.lafonderie.be/wp-content/uploads/2025/07/Bache_Travail_en_prison.pdf

LES TRAVAILLEUR-EUSES DU SEXE

Témoignages et citations

- ▶ « Hmmm, le visage de cette femme dans la porte me semble si familier. N'est-ce pas la rousse bien en chair sur laquelle j'ai cliqué sur le site Sexi-ladies ? »
Elisa
- ▶ J'adore les hommes galants. Moi, je fais attention aux détails. Le moindre détail qui peut me faire plaisir est important car il ouvre mon cœur. Parce que c'est vrai que ce métier referme énormément ton cœur.
Lindsay
- ▶ Je sélectionne, il m'arrive plus souvent de dire non à un client que oui. Ils sont trop jeunes, trop agressifs ou trop sales !
Un client
- ▶ Je lui ai promis de ne pas l'aimer car autrement, nous ne pourrions plus nous voir. J'ai tenu parole !
Daniela
- ▶ Je suis toujours impressionnée de voir les clients nus. Ils sont défaits de leurs habits, ils sont parfois mal à l'aise. Inquiets à l'idée de plaire, de contenter, de faire plaisir à la dame qui vient voir. Ils sont très fragiles quand même dans cette position-là.
Gaëlle
- ▶ « Tout à coup, je me retrouve face à un homme qui me dit « montre ton sexe ». J'ai réussi à tenir en voyant les points défiler. Après ma première soirée, j'ai fondu en larmes. Mais l'argent que je venais de gagner m'a poussée à recommencer. »
Vanessa

- ▶ Oui, j'ai pleuré la première fois! C'était très dur. C'était soit la prostitution, soit la misère... C'est comme si tu avais le choix entre le canal ou le feu. Tu préfères quoi? Tu choisis le canal, non? Même si tu ne sais pas nager!
Anastasia
- ▶ « On peut bloquer des internautes, mais il restera toujours des trolls pour nous insulter, se moquer. Certains développent des obsessions, essaient de nous retrouver. Ils y arrivent parfois. Il faut vraiment avoir l'estomac bien accroché. »
Sandy
- ▶ « Je ne veux pas que mon activité soit assimilée à de la prostitution, ça n'a rien à voir. Mon histoire n'est pas sordide. Mon activité n'est pas glauque et il n'y a pas de réseaux. Je suis totalement libre, et en sécurité. »
Carmina
- ▶ « L'idée de mêler sexe et argent me dérangeait. Et c'est finalement quand mon père, choqué, m'a dit : « Tu comptes vendre du sexe ? » que j'ai tilté. Tout se vend, alors pourquoi ne pas vendre du sexe virtuellement ? Quel que soit son métier, on vend une partie de soi. Cette réflexion m'a déculpabilisée. Je me suis lancée. »
Charlier
- ▶ « On ne se sent pas exploitée, parce qu'aucune de nous n'a le sentiment de travailler pour un patron. La société met en place les serveurs, mais nous sommes nos propres boss. Nos horaires, les zones géographiques dans lesquelles nous sommes visibles, nos performances, nos prix... On contrôle tout. »
Sandy

Textes présentés dans l'exposition

Une zone P... ? Une zone paix !

La prostitution tient lieu depuis longtemps de porte entre la bourgeoisie et la misère. Et à bien y regarder, c'est une porte qui s'ouvre dans les deux sens. Certains destins cassés de la bourgeoisie s'y aventurent et y déchoient de misère, tandis que des profils miséreux y trouvent un accès à l'émancipation bourgeoise. Ainsi, de la variété des personnes qui l'exercent et des directions qu'elles prennent, la prostitution a mille visages, mille modalités, mille adaptations.

Il existe toutefois une prostitution qui semble rebelle à toutes les tentatives de domestication politique, d'urbanisation ou de gentrification : la prostitution de rue. En Belgique, la prostitution de rue est principalement une prostitution de débrouille, voire de survie. Et elle est le plus souvent traitée comme une nuisance pour les autres, sans égards pour les personnes qui l'exercent. (...)

À ce titre, nous demandons aux Villes et aux Communes d'envisager l'établissement de Zones P..., centrées sur les lieux historiques où la prostitution de rue s'exerce et qu'en lieu et place de la persécution policière qui lui est généralement réservée, un modus vivendi soit concerté entre les autorités, les habitants, les commerçants ET les personnes prostituées pour que l'espace public reste à l'usage de tous et que la misère n'y soit pas décrétée objet de poursuites mais sujet d'attentions. Nous souhaitons la délimitation de zones P... où soit reconnu le droit de travailler en paix et en sécurité pour les personnes qui n'ont trouvé que la prostitution de rue comme moyen de survivre. La concertation demande moins d'efforts et produit toujours plus de résultats que la persécution.

Quentin Deltour - Espace P...

Créée en 1988, Espace P... est une association qui vient en aide aux travailleurs du sexe dans les grandes villes wallonnes et à Bruxelles.

Prostitution : vulnérabilité et insécurité

La prostitution est-elle une forme d'esclavage moderne ou un métier librement choisi? Ces divergences de conception du milieu prostitutionnel font souvent débat puisqu'elles représentent des contradictions entre une forme de contrainte et la libre décision.

La prostitution est la catégorie d'activité la plus précaire sur le marché du travail et la plus exposée aux zones de vulnérabilités. Absence de couverture sociale, de logement, isolement, exposition aux agressions, indignité intériorisée...

Les facteurs de vulnérabilité et d'insécurité sont multiples. Tout d'abord, les prostitué.e.s sont exposés au risque de contracter une pathologie sexuellement transmissible. Cette vulnérabilité est particulièrement décuplée chez les personnes toxicomanes, homosexuelles et transsexuelles.

Ensuite, les lieux d'activité se trouvent dans des endroits peu sécuritaires, isolés et aux conditions insalubres.

De plus, il ne faut pas ignorer la violence dans ce milieu. Une concurrence entre prostitué.e.s peut s'installer et engendrer des affronts physiques. Cette instabilité peut aussi provenir de l'attitude des policiers.ères : pression, chantage et intimidation pour contraindre à donner des indications sur les proxénètes ou à les dénoncer.

Enfin, la réinsertion dans le marché du travail pour les prostitué.e.s est difficile puisqu'il est compliqué de justifier un vide sur le CV lorsque l'on ne veut pas révéler la véritable activité exercée.

Travail du sexe et prostitution

S'adonner au travail du sexe, c'est consentir à avoir des relations sexuelles avec des partenaires différents dans un but lucratif. Alors que le travail du sexe est une expression neutre, le terme prostitution a une connotation négative.

D'un État européen à l'autre, l'encadrement juridique de la prostitution varie : mise en place d'un encadrement, adoption de mesures abolitionnistes ou promotion d'une politique prohibitionniste.

Au Luxembourg, le travail du sexe est en soi légal, mais les activités liées à la prostitution organisée ou l'aide à la prostitution sont illégales. Une stratégie en matière d'encadrement de la prostitution a été développée, le Plan d'Action National (PAN) « Prostitution ». Un nouveau cadre légal a été établi avec l'adoption du projet de loi 7008 visant à renforcer la lutte contre l'exploitation de la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins sexuelles.

En Belgique, depuis la loi du 21 août 1948, le travail du sexe est légal. Cependant, l'exploitation de la prostitution, la prostitution contrainte et la prostitution de personnes mineures ou en situation illégale sont en revanche interdites. En mars 2022, la Chambre a approuvé définitivement la réforme de droit pénal sexuel. La prostitution des mineurs reste toutefois interdite.

En Allemagne, le travail du sexe a été rendu légal, tout comme le sont les maisons closes en 2002. Le gouvernement a modifié la loi pour tenter d'améliorer le statut et les droits des prostituées. Elles peuvent exercer leur activité comme employées sous contrat régulier, bien que la grande majorité soit des travailleuses indépendantes. L'exploitation sexuelle et la prostitution des mineurs sont toutefois des infractions pénales et sont définies comme un trafic d'êtres humains.

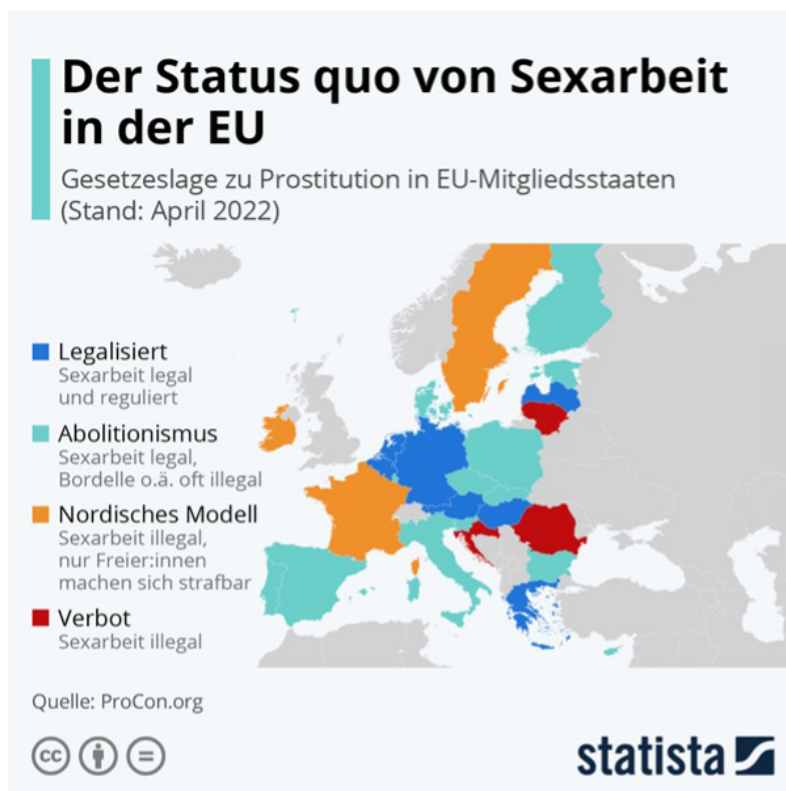
Le travail du sexe devant une webcam

Être « camgirls » ou « camboys », c'est exposer son corps de manière érotique sur des plateformes de diffusion en ligne via une webcam, en échange d'une rémunération. La plupart de ces filles et garçons sont des entrepreneur-euses indépendant-es pour les sites pornographiques de « camming ».

Les camgirls-boys n'ont pas de salaire fixe. Ils sont rémunérés en fonction des pourboires versés spontanément par les clients lors de leur showroom public, et selon le tarif horaire fixé pour leur prestation lors de leur showroom privé.

La plateforme numéro un sur le marché du camming est basée au Luxembourg. Elle recense environ 35 millions de visiteurs par jour, près de 2 millions de camgirls-boys dont 400 000 seraient « actifs », qui touchent entre 35 et 80% de l'argent généré par leur prestation puisque le site hébergeur se réserve une commission.

Leur statut d'entrepreneur indépendant est souvent questionné. Dans certains pays, des studios sont créés en tant que lieu d'activité pour les camgirls-boys. Les administrateurs fixent alors des horaires de travail, des prélèvements de revenus et se permettent l'intrusion ainsi que la prise de contrôle durant les prestations. Ces conditions sont des contraintes et des entraves au statut de travailleurs indépendants. Dans ce contexte, les camgirls-boys se retrouvent enfermés dans un système prostitutionnel moderne sur internet.



Source : <https://de.statista.com/infografik/26418/gesetzeslage-zur-prostitution-in-eu-mitgliedsstaaten/>

Situation juridique de la prostitution en Europe

- ▶ légale et réglementée
- ▶ légale, mais non réglementée
- ▶ illégale, pénalisation des clients
- ▶ illégale, pénalisation des prostitué.e.s

*Lettonie, Hongrie : prostitution légale et réglementée, maisons closes interdites

** le plus souvent, interdiction des maisons closes et de la publicité

ici vous retrouverez les visuels thématiques utilisés lors de l'exposition que vous pouvez imprimer : http://www.lafonderie.be/wp-content/uploads/2025/07/Bache_Travailleuses_du_sexe.pdf

Que vous ayez mis sur pied une seule de ces activités, ou que vous les ayez toutes réalisées, nous serons heureux, à La Fonderie, d'avoir un retour de la façon dont cela s'est passé, de recevoir des photos, de voir le résultat de vos ateliers...

N'hésitez pas à nous envoyer de vos nouvelles à l'adresse :
ep@lafonderie.be

LA FONDERIE

Notre asbl étudie l'histoire économique et sociale de la région bruxelloise depuis près de 40 ans.

Située aux abords du canal, à Molenbeek, sur le site d'une ancienne fonderie d'art (la Compagnie des Bronzes), elle propose un regard sur l'histoire de la ville, son actualité et son devenir tout en souhaitant valoriser son patrimoine industriel.

Le travail de mémoire de La Fonderie s'articule autour de différents axes : des publications, des visites guidées et des animations pédagogiques. Son musée illustre l'histoire du travail à Bruxelles et récolte objets, témoignages et documents sur le passé économique et social de Bruxelles.

Enfin, ses activités d'éducation permanente permettent au public associatif, citoyen et autres de s'emparer des thématiques de l'association pour en faire leurs interprétations, et leurs combats.

UNFREE LABOR

Les activités ont été pensées par Anne Brunelle, animatrice socioculturelle en éducation permanente ; Pascal Majérus, conservateur ; et Pauline Meunier, responsable du service éducatif du musée

Rédaction des textes : Anne Brunelle.

Cette publication numérique fait partie de la collection Education permanente des éditions de La Fonderie.